

20

14

**Rapport**  
**de la Municipalité**  
Gestion et comptes  
de la **Commune de Penthaz**





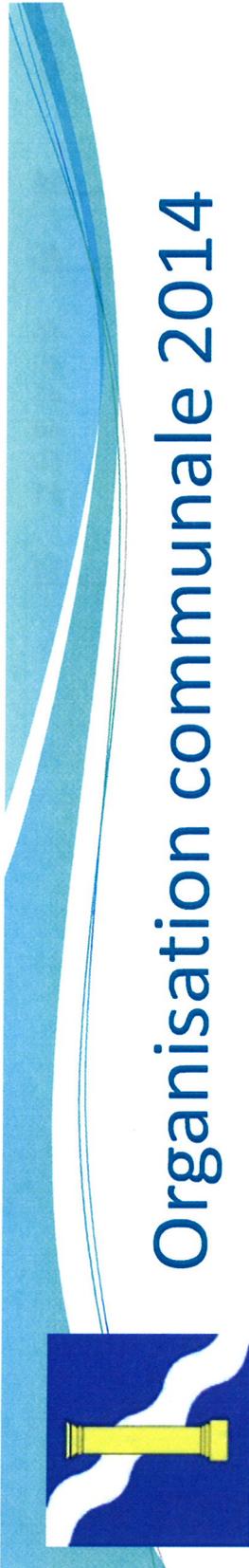
# TABLE DES MATIERES

<b>TABLE DES MATIERES</b>	<b>1</b>
<b>ORGANIGRAMME</b>	<b>4</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>5</b>
<b>1. ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>6</b>
1.1 INFORMATIQUE ET INTERNET	6
1.2 PAROISSES	6
1.3 PERSONNEL	7
1.4 NATURALISATIONS	8
1.5 NOUVEAUX HABITANTS	8
1.6 JEUNES CITOYENS	8
1.7 ARGdV	8
1.8 TOIT POUR TOUS	9
1.9 BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE DE LA VENOGÉ	9
1.10 JARDIN D'ENFANTS « LES P'TITS TARTREUX »	9
1.11 RELATIONS AVEC L'ÉTAT	10
1.12 CONSEIL COMMUNAL	10
1.13 CONTRÔLE DES HABITANTS	11
1.14 CHOMAGE ET RI	17
1.15 JUBILAIRES	17
1.16 ABONNEMENT JOURNAL "GENERATIONS"	18
1.17 SOCIÉTÉS LOCALES	18
1.18 MANIFESTATIONS	19
1.19 BUS PPDL	21
1.20 ÉTAT DES LIEUX – FUSION - COLLABORATIONS	21
<b>2. FINANCES</b>	<b>22</b>
2.1 FINANCES GÉNÉRALES	22
2.2 REVENU GLOBAL DES IMPÔTS	22
2.3 CONJONCTURE	23
2.4 PROCÉDURE BUDGÉTAIRE, PLAN D'INVESTISSEMENT, PLAFONDS D'ENDETTEMENT ET DE CAUTIONNEMENT	24
2.5 DETTE ET UTILISATION DES COMPÉTENCES MUNICIPALES	24
2.6 CHARGES PAR DICASTÈRE ET LEUR ÉVOLUTION	25
<b>3. DOMAINES ET BATIMENTS</b>	<b>27</b>
3.1 DECHARGES	27

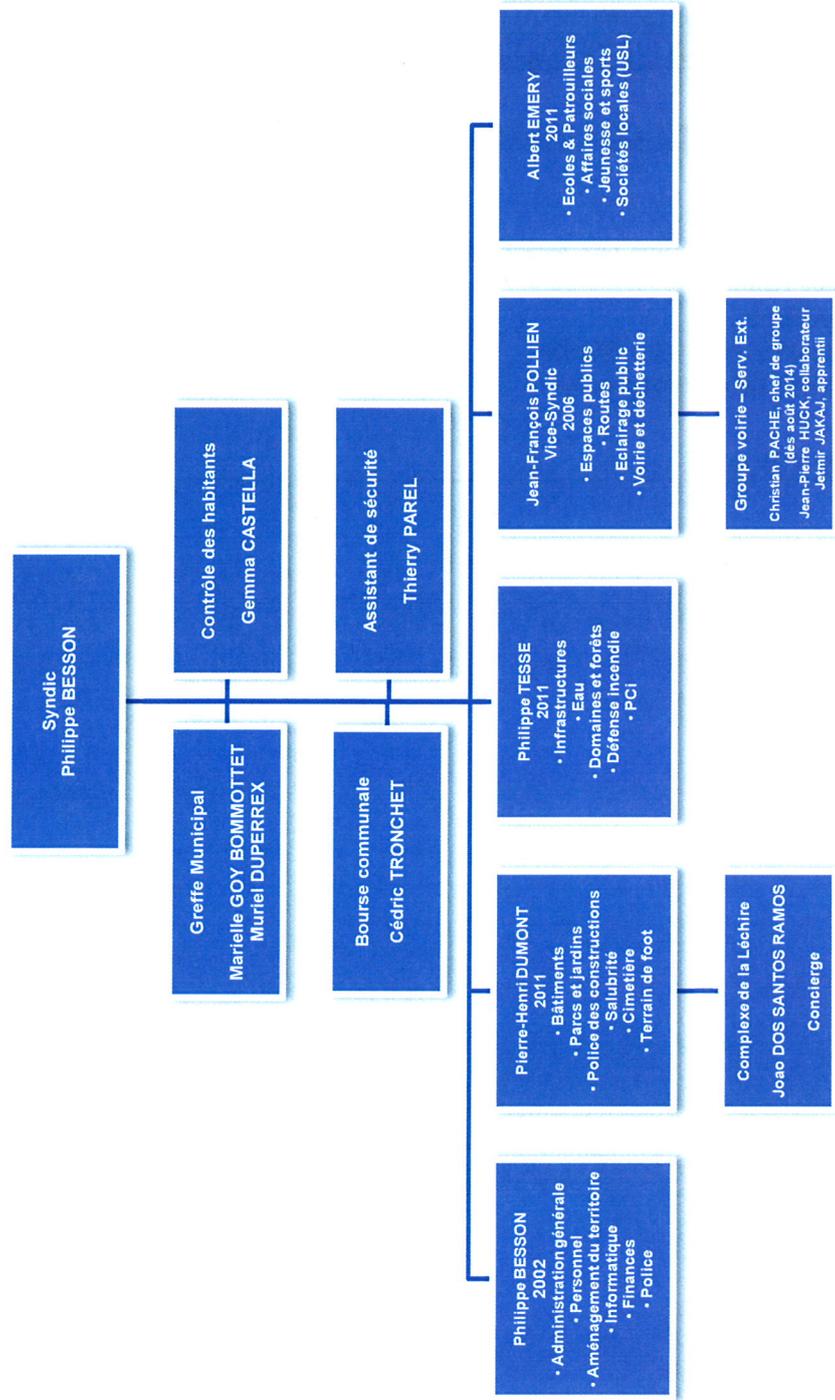
3.2	JARDINS FAMILIAUX	27
3.3	FORETS, ARBRES ET HAIES	27
3.4	BOIS DE FEU	27
3.5	MAISON DE COMMUNE	27
3.6	SALLE POLYVALENTE	27
3.7	POLICE DES CONSTRUCTIONS	28
3.8	PARCS, JARDINS ET CIMETIERE	28
3.9	PLACE DE JEUX ET INSTALLATIONS SPORTIVES	29
3.10	PORCHERIE	29
3.11	COLLEGE DE LA LECHIRE	29
3.12	COLLEGE DU BORNALET	29
3.13	BATIMENT DU FEU/FC	29
3.14	EGLISE	29
3.15	TERRAINS COMMUNAUX	29
<b>4. TRAVAUX</b>		<b>30</b>
4.1	PARCS, SIGNALISATION	30
4.2	VITESSE	30
4.3	ROUTES	30
4.4	ESPACES PUBLICS	31
4.5	ECLAIRAGE PUBLIC	31
4.6	VEHICULES	31
4.7	VOIRIE ET DECHETERIE	32
<b>5. INSTRUCTION PUBLIQUE</b>		<b>33</b>
5.1	ASICOPE	33
5.2	ECOLIERS DE PENTHAZ	34
5.3	ETUDES SURVEILLEES	35
5.4	CONSEIL D'ETABLISSEMENT	35
5.5	ECOLES DE MUSIQUE	35
5.6	PATROUILLEURS	35
5.7	LA « PENTADINE » CANTINE SCOLAIRE	36
<b>6. SECURITE PUBLIQUE</b>		<b>38</b>
6.1	SERVICE DU FEU	38
6.2	PROTECTION CIVILE	38
6.3	POLICE – SECURITE PUBLIQUE	38
<b>7. AFFAIRES SOCIALES</b>		<b>40</b>
7.1	LAJE – RESEAU AJERCO	40
7.2	CSR – RAS – REGIONALISATION DE L'ACTION SOCIALE	40
7.3	ENTRAIDE FAMILIALE	40
7.4	AVASAD (ASPMAD)	41
7.5	EHNV	41
7.6	PASSEPORT VACANCES REGION COSSONAY	41

<b>8. SERVICES INDUSTRIELS</b>	<b>42</b>
8.1 EAU	42
8.2 FONTAINES	43
8.3 COURS D'EAU.	43
8.4 AIEE	43
8.5 COSVEGAZ/HOLDIGAZ	43
<b>9. REPONSES DE LA MUNICIPALITE AUX QUESTIONS DE LA COMMISSION DE GESTION SUR L'EXERCICE 2013</b>	<b>44</b>
<b>10. COMPTES 2014 ET COMMENTAIRES</b>	<b>45</b>
10.1 INTRODUCTION	45
10.2 TABLEAU DU RESULTAT AVANT ATTRIBUTIONS	45
10.3 COMPTES 2014	45
10.4 FINANCES	48
10.5 COMMENTAIRES DU SYNDIC	50
10.7 LETTRE DE LA FIDUCIAIRE	51
<b>11. CONCLUSIONS</b>	<b>72</b>

# ORGANIGRAMME



## Organisation communale 2014



Le personnel communal, soit 9 UT, à fin 2014, correspond à 6,7 ETP

## INTRODUCTION

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Dans un souci d'efficacité, de ne pas enfoncer des portes ouvertes, l'introduction du rapport de gestion a été remaniée en vue de la raccourcir. Au niveau du corps du texte, quelques paragraphes, non essentiels ou ne nécessitant pas de commentaire durant l'exercice écoulé, ont été purement supprimés ; d'autres ont été modifiés en vue de les focaliser sur un thème, en phase avec l'actualité politique, qui devrait influencer directement l'avenir de notre commune.

Donc passons immédiatement au vif du sujet !

Parmi tous les objets traités par votre exécutif durant l'exercice 2014, les 5 dossiers suivants ont été les plus chronophages :

- Espace public au sens large
- Finances
- Fusion et collaboration intercommunale
- Mutation au sein du personnel communal
- Réorganisation scolaire régionale.

A noter qu'ils ne sont pas classés dans leur ordre d'importance.

Le périmètre des fonctions et représentations municipales n'a pas connu de modifications l'an dernier. Nous vous fournissons néanmoins le tableau ci-dessous qui résume l'évolution de l'activité municipale sous forme de quelques données :

	2012	2013	2014
<b>Heures de vacations (1)</b>	1696	1971	1876
<b>Kilomètres parcourus (1)</b>	4191	4212	3248
<b>Séances de Municipalité ordinaires</b>	45	43	44
<b>Séances de Municipalité extraordinaires</b>	7	6	7
<b>Séances spéciales (2)</b>	--	--	62
<b>Séances intercommunales (2)</b>	161	173	105

(1) Il s'agit de données cumulées aux 5 municipaux

(2) Participation d'un seul municipal jusqu'à Municipalité in corpore

Nous vous rappelons que les décisions prises durant l'année 2014 ont été, comme le veut la loi révisée sur les communes, protocolées aux procès-verbaux de discussion, décisionnel et informatif. Ce dernier sert à alimenter notre site internet pour informer nos concitoyennes et concitoyens.

Finalement, l'objet des chapitres qui font l'objet de la suite de ce rapport résume la vie de notre commune.

## 1. ADMINISTRATION GENERALE

### 1.1 Informatique et internet

- Introduction, à satisfaction de l'administration communale, du programme « caisse » pour le guichet. Ce nouveau module fournit les quittances et met immédiatement à jour la comptabilité communale. Plus de journal comptable tenu manuellement avec les risques que cela pouvait engendrer. Le « cahier du lait », comme l'on dit dans le Canton de Vaud, fait désormais partie du passé.
- Au niveau de l'informatique, quelques mois après avoir renouvelé notre contrat, pour 5 ans, avec TI à des conditions similaires, suite à une discussion avec ses représentants, nous avons décidé d'étudier puis d'accepter un basculement de l'informatique communale sur InfoService.
- Pour information, ces pourvoyeurs d'informatique font tous deux partie du même groupe, T2i. Cependant, InfoService, dont le siège est à Renens, est une entreprise bien implantée dans les communes du Canton de Vaud. Ainsi, la commune de Penthalaz fait partie de son giron depuis quelques années déjà.
- Nous avons dès lors travaillé sur ce projet avec trois objectifs principaux :
  - Eliminer l'exception Penthalaz dans le Canton de Vaud qui nous posait parfois problème dans nos relations informatiques avec l'Etat sur des développements spécifiques.
  - Disposer d'une informatique, toujours à distance, au minimum aussi performante.
  - Faire financièrement une opération blanche pour la Commune à l'exception de la mise à niveau de certains programmes sur les nouvelles versions.
- Après étude, négociations, y compris avec l'Etat de Vaud, la Municipalité a pris la décision de basculer chez InfoService. Cette opération interviendra durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2015.
- Pour le reste, la Municipalité a remplacé la vieille imprimante de la bourse communale en fin d'année, cette dernière ayant été largement amortie compte tenu du nombre de factures émises grâce à elle.
- Guichet virtuel : après sa mise en œuvre début 2012, l'utilisation du guichet virtuel est stable mais peine toujours à trouver sa place (15 requêtes en 2012, 18 en 2013, **15 en 2014**).
- Le site internet communal a été relooké lors de l'exercice écoulé pour le rendre plus direct, plus rapide d'accès. Son besoin n'est plus à prouver.

### 1.2 Paroisses

#### Eglise évangélique réformée

- Les assemblées programmées du printemps ont eu lieu comme à l'accoutumée.
- Les comptes présentés sont équilibrés pour 2014. Le fond de réserve continue à être grevé de quelques centaines de francs.
- La Municipalité a renouvelé son soutien à la sortie annuelle des aînés, organisée par la paroisse, en accordant une somme de CHF 50,- par participant.

- Un évènement d'importance a eu lieu le dimanche 22 juin : nous avons organisé, en collaboration avec nos communes voisines, le départ à la retraite de notre charismatique pasteur, M. Etienne Mayor. A l'avenir, c'est M. André Perrenoud qui assurera la gestion de la paroisse. Il sera assisté dans sa tâche par Mme Catherine Novet, nouvelle diacre.
- Le dîner de paroisse s'est tenu à la grande salle de Penthaz. Malheureusement, l'affluence fut faible et le comité planche pour relancer cette importante journée. La Municipalité encourage la population à prendre part à cette manifestation.
- La Municipalité renouvelle ses remerciements aux pasteurs et la commission de paroisse pour leur engagement durant l'année écoulée.
- A signaler également que notre église a été choisie par ArtEdifices 2015, une importante manifestation culturelle, qui se déroulera du 30 mai au 19 septembre 2015.

#### Eglise catholique

- La problématique de la réfection de la chapelle de La Sarraz est toujours en discussion.

### **1.3 Personnel**

- L'exercice 2014 a été principalement marqué par les procédures de remplacement de notre chef de voirie, M. Serge Amiguet, suite à son annonce de départ, puis de notre préposée au Contrôle des Habitants, Mme Gemma Castella, qui prendra sa retraite au printemps 2015 après 27 ans de service.
- Pour le premier dossier, le nombre de candidatures a été quelque peu restreint, mais trois étaient intéressantes à plus d'un titre, respectant une grande partie des exigences municipales. Suite au processus usuel, le choix de la Municipalité s'est finalement porté sur M. Christian Pache, domicilié à Arnex-sur-Orbe. Nous souhaitons à M. Amiguet de trouver ses marques auprès de la commune d'Etoy. Nous profitons de ce rapport pour souhaiter encore une fois la bienvenue à M. Pache avec qui nous nous réjouissons de collaborer au vu des premières et positives expériences.
- Pour le second dossier, une fois l'offre publiée, plus de 110 postulations ont été reçues par la Municipalité, ce qui a engendré un très long processus de traitement des dossiers avant le round final des entretiens. Finalement, la Municipalité a porté son choix sur une habitante de Penthaz, Mme Nathalie Pahud, bien connue des membres de votre cénacle, puisque déjà secrétaire de notre législatif communal depuis 2011. N'ayant jamais occupé un poste au sein d'un contrôle des habitants, son entrée en fonction a été programmée au 1<sup>er</sup> janvier 2015 afin de lui permettre de se former au mieux et de se voir transmettre l'expérience de la titulaire actuelle. Officiellement, elle remplacera totalement Mme Castella à partir du 1<sup>er</sup> juin 2015. Officieusement, un peu plus tôt.
- Durant l'automne, pour pallier aux désagréments liés à une gestion manuelle des horaires et absences du personnel qui s'est fait ressentir au moment du départ de notre ancien chef de voirie, la Municipalité a décidé d'introduire dès le printemps 2015 un système de gestion du temps pour tout le personnel mensualisé de la Commune et quelque personnel à l'heure. Des informations plus détaillées vous seront fournies lors de l'établissement du rapport de gestion du prochain exercice.
- La Municipalité a accepté et décidé de soutenir Mme Marielle Goy Bommottet afin qu'elle suive un cursus de 2 ans pour obtenir un diplôme de cadre en gestion administrative.

- Comme l'an dernier, le moment de convivialité à l'intention du personnel mensualisé a été reporté de quelques semaines et le cercle des invités a été quelque peu recentré. Compte tenu de l'activité choisie par la Municipalité, cette activité en plein air se déroulera au printemps 2015.
- Le 26 novembre, à la salle de la Porcherie, une soirée aux couleurs chinoises été offerte aux nombreuses personnes qui donnent de leur temps à la bonne marche de la Commune. Un grand merci à toutes les personnes qui ont participé à cette manifestation, comme à celles qui n'ont pas pu, pour leur engagement jour après jour pour notre communauté.

#### **1.4 Naturalisations**

- En 2014, la commission municipale de naturalisation s'est réunie cinq fois pour auditionner des candidats à la naturalisation ordinaire (dont deux familles). Un candidat se présentait pour la deuxième fois.
- La Municipalité a reçu six demandes de procédures de naturalisation facilitée (étrangers nés en Suisse). Une habitante a été naturalisée par mariage par la commune de St-Prex.

#### **1.5 Nouveaux Habitants**

- Comme le veut la tradition depuis de nombreuses années, tous les 2 ans, les nouveaux habitants sont conviés à la Léchire pour une soirée d'échange visant à leur faire mieux connaître la commune dans laquelle ils ont décidé d'élire domicile. Cette année, un nouveau concept devait être inauguré, plus interactif avec la création de stand et une diminution du nombre d'intervenants lors de la partie officielle, la partie récréative étant encore intensifiée. Malheureusement, devant le peu d'enthousiasme des invités potentiels, cette soirée a dû être annulée. Finalement, ne voulant pas totalement pénaliser ceux qui avaient accepté de partager ce moment de convivialité, la Municipalité a décidé de leur faire parvenir le livre des 1000 ans et de les inviter à une agape dînatoire qui s'est déroulée à la Porcherie. Un moment convivial apprécié de tous. La Municipalité remercie celles et ceux qui ont partagé ces instants

#### **1.6 Jeunes citoyens**

- Pas de réception en 2014.

#### **1.7 ARGdV**

- Participation de MM. Philippe Besson et Jean-François Pollien à toutes les assemblées de l'ARGdV.
- L'office du tourisme a poursuivi le développement d'« ArtEdifices » en collaboration avec l'Espace culturel d'Assens. Cette manifestation se déroulera en 2015, de fin mai à fin septembre ; notre temple a été retenu.
- Toujours côté culturel, l'ARdGV a soutenu le projet théâtral en plein air « Le Chantier », sur une idée de Thierry Pahud. L'ensemble des représentations y compris les supplémentaires ont connu un vif succès.

- Le processus de Plan Directeur du Gros-de-Vaud s'est lui aussi poursuivi et a été déposé pour examen préalable auprès de l'Etat. Le document définitif devrait être approuvé au courant du printemps 2015, puis présenté à l'ensemble des élus du district, y compris les membres des commissions ad hoc qui devraient être nommées juste après les fêtes de fin d'année. L'objectif est désormais que ce document soit approuvé par toutes les communes du district d'ici au 31 décembre 2015.
- M. Philippe Besson a participé à presque toutes les séances du Comité de l'ARdGV et à toutes les séances de la commission de communication qui a travaillé sur divers projet afin de mieux faire connaître l'association, sur l'organisation de sa présence au comptoir d'Echallens.
- L'association a connu, au cours de l'année, un changement de présidence, le Syndic de Montanaire, M. Patrick Keller, remplaçant celui d'Echallens, M. Yvan Nicolier, sans se douter que ce dernier, resté membre du comité, allait décéder quelques mois plus tard.

### **1.8 Toit pour tous**

- La fréquentation du local est toujours excellente et peu d'incidents sont à signaler.
- Les jeunes trouvent dans cette structure un accueil, un lieu de discussion et des activités qui les passionnent.
- Les trois communes ont décidé, vu l'intérêt de nos jeunes citoyens, d'agrandir les locaux pour permettre une meilleure disposition des emplacements et pour permettre de séparer les zones bricolage et jeux ; une cuisinière a été installée. Le budget a été revu à la hausse, mais à notre avis, cet argent est bien investi.
- Le cadre est favorable à l'épanouissement de nos jeunes et sert de lien entre l'école et la vie associative.

### **1.9 Bibliothèque intercommunale de la Venoge**

- La bibliothèque intercommunale a une bonne réputation, elle est bien fréquentée puisque ce ne sont pas moins de 17'813 livres qui ont été prêtés durant l'année écoulée.
- L'offre de livres pour les adultes a été améliorée.
- Les réserves de livres sont désormais stockées dans une cave de Penthaz après y avoir été déménagées pour favoriser l'espace du Local des Jeunes.

### **1.10 Jardin d'enfants « Les P'tits Tartreux »**

- Comme chaque année, la Municipalité soutient les activités de la garderie. Elle tient à féliciter son comité et les jardinières pour leur dynamisme et leur efficacité et les remercier pour leur engagement lors de la fête des Tartreux, tout comme pour leur participation aux animations du village.
- Lors de l'AG annuelle, la Municipalité a été informée des objectifs du comité, des comptes ainsi que des projets d'avenir. La Halte-garderie reste très appréciée par les enfants qui la fréquentent.

### **1.11 Relations avec l'Etat**

- Parmi les grands sujets dans le pipeline de la Confédération et du Canton liés à l'évolution des règles au sein de l'OCDE, et qui aura un impact direct sur les rentrées fiscales de notre commune : la future révision de la fiscalité des entreprises. Sans oublier les mesures de soutien aux familles vaudoises. Les premiers effets de cette réforme devraient intervenir en 2018 ou 2019, en fonction du calendrier fédéral.
- Du côté des entreprises, le taux de base d'imposition des bénéfices dans le Canton de Vaud devrait être abaissé de 16 % à 13.793 % dès l'entrée en vigueur de la réforme fédérale, ceci pour préserver l'attrait économique du Canton et les emplois.
- De fait, si la charge fiscale des sociétés ordinaires (PME) évoluera à la baisse, celle des multinationales sera augmentée afin que toutes les entreprises soient traitées de manière équivalente.
- La réforme occasionnera une réduction de recettes (canton/communes) auprès des sociétés ordinaires de l'ordre de 440 millions, somme très partiellement compensée par l'augmentation de 50 millions de la charge des sociétés auparavant au bénéfice d'un statut (principalement des multinationales). Au net, la perte de recettes s'élève à 390 millions de francs. Une partie de cette somme pourrait être compensée par une aide directe de la Confédération.
- La réforme aura donc un impact sur les revenus des communes et par conséquent, de manière indirecte, sur la péréquation intercommunale. Le Conseil d'Etat entend appréhender ces impacts dans leur globalité (revenus fiscaux, péréquation), mais aussi de manière ciblée (l'ampleur et la répartition de la contribution cantonale devront viser, dans la mesure du possible, à éviter des disparités entre les communes).
- Des discussions sont actuellement en cours avec les associations faïtières des communes, mais les positions sont d'ores et déjà fort éloignées puisque l'on parle de péréquation et que les communes n'entendent pas accepter que l'Etat s'immiscie dans un processus qui ne concerne que les communes.
- De fait, compte tenu de la structure des entreprises sises à Penthaz, notre commune ne sera concernée que par le volet des sociétés ordinaires (PME); donc que par la perte de fiscalité à l'opposé de communes, petites ou grandes, qui accueillent un siège de multinationale sur leur territoire.
- Côté mesures de soutien à la famille, le Conseil d'Etat entend renforcer le système de subsides aux primes d'assurance-maladie, augmenter les allocations familiales, fournir un soutien renforcé au dispositif d'accueil de jour de la petite enfance, le tout pour un montant global de l'ordre de 150 millions de francs. L'objectif de ces mesures est de faire passer la pilule devant le peuple en cas de référendum populaire.
- Mais là aussi, compte tenu de la répartition de la facture sociale générale, les communes devront ouvrir largement leur portemonnaie pour financer une grande partie de ces mesures. Les employeurs aussi du reste et nous vous rappelons que les communes sont aussi des employeurs.

### **1.12 Conseil communal**

- 2014 a une nouvelle fois été marquée par d'excellentes relations entre la Municipalité, la Présidence, le bureau et le législatif, ceci malgré quelques sujets ardues traités en plénum.

- Pour mémoire, les commissions permanentes suivantes siègent :

**Commission des finances**

MM. Bertrand Bommottet, Jean-Daniel Guignard, Pierre Haymoz, Lionel Jeanbourquin, Nicolas Marcoz, Jean-Pierre Mouquin et Jean-Jacques Paltenghi.

**Commission de gestion**

Mmes Sandrine Bommottet, Joan Margarido et Nelly Waldmann, MM. Yves Dupraz, Philippe Mielvaque, Pascal Pahud et Steeve Parisod.

**Commission des Espaces publics**

Mmes Marianne Métral et Margaux Reguin, MM. Steeves Bacher, Pierre Dällenbach, Sébastien Durussel, Philippe Gerhard et Patrick Latty.

**Commission de recours en matière fiscale**

MM. Jacques Deléderray, Sébastien Durussel et Jean-Marc Gerber.

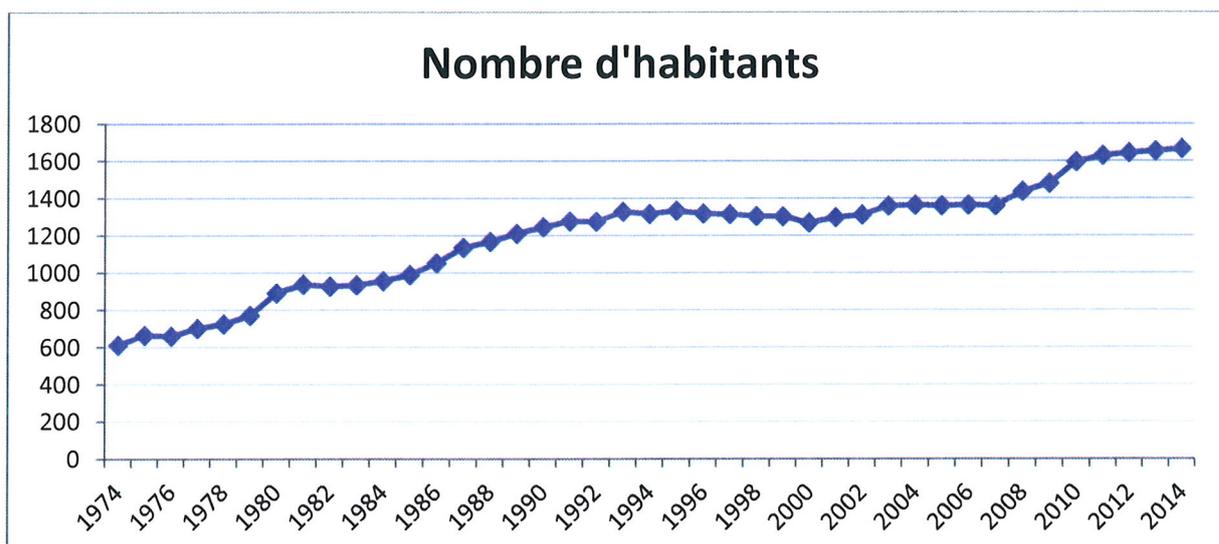
- En 2014, le Conseil communal a siégé à 3 reprises en séance ordinaire, les 23 juin, 2 octobre et 4 décembre, séances au cours desquelles 7 préavis municipaux et la réponse à une motion ont été présentés par la Municipalité :
  - Préavis N° 01-2014 - Demande de crédit pour l'assainissement de l'éclairage public
  - Préavis N° 02-2014 - Intention de fusion avec les communes PPDL
  - Préavis N° 03-2014 - Règlement communal sur la vidéosurveillance
  - Préavis N° 04-2014 - Règlement des sépultures et du cimetière, taxes et émoluments
  - Préavis N° 05-2014 - Arrêté d'imposition 2015-2016
  - Préavis N° 06-2014 - Règlement communal sur les aides individuelles à l'écolage et matière d'enseignement de la musique
  - Préavis N° 07-2014 - Budget 2015
  - Réponse à la motion Narducci & consorts concernant la création d'un giratoire au carrefour central du village
- Tous ces objets ont été acceptés par le Conseil communal dans le sens proposé par la Municipalité.

### **1.13 Contrôle des Habitants**

Evolution de la population (chiffres officiels du SCRIS) :

Population au 31.12.2010	1595 habitants
Population au 31.12.2011	1630 habitants
Population au 31.12.2012	1644 habitants
Population au 31.12.2013	1649 habitants
<b>Population au 31.12.2014</b>	<b>1666 habitants *</b>

\* officieux – contrôle des habitants Penthaz : 1707 habitants (1'673 en 2013 ; différence due à la population étrangère en permis L ou dans l'attente d'un permis ou encore inscrites en résidence secondaire)



- En 2014, la population a une nouvelle fois très légèrement augmenté. Ainsi, elle s'est accrue de quelque 1.04 % pour atteindre 1'666 habitants (1<sup>er</sup> janvier 2014 : 1'649).
- En ce qui concerne les perspectives à moyen et long termes, les facteurs de croissance de notre population proviendront, comme nous vous l'avons déjà expliqué ces dernières années, essentiellement de la densification de la zone « village » et d'une optimisation au sein de la zone « villa », par exemples en transformant d'anciennes granges ou fermes en habitats ou par la démolition de villas individuelles au profit de villas mitoyennes.
- A très long terme, au-delà de 2023, sans tenir compte des effets d'une éventuelle fusion qui pourrait revenir sur le tapis, Penthaz obtiendra une nouvelle enveloppe de croissance de 15 à 18 % pour 15 ans.
- Finalement, à court terme, soit pour les années 2016 – 2019, la croissance va provenir de deux projets d'importance, à savoir le remplacement de la grange au quartier du Pré-du-Château par la construction de 6 villas contiguës et une transformation profonde du centre de notre Commune (triangle partant des routes de Daillens et Cossonay). Ainsi le bâti actuel va laisser la place à 3 bâtiments comprenant, entre autres, 34 logements et une surface commerciale agrandie. Au total, ces 40 logements pourraient accueillir entre 100 et 120 nouveaux habitants si l'on considère les évolutions démographiques passées.

Population par nationalité (personnes établies au 31.12.2014) :

Pays	Nombre	Pourcentage
Algérie	1	< 1 %
Allemagne	13	< 1 %
Belgique	7	< 1 %
Brésil	9	< 1 %
Cameroun	1	< 1 %
Canada	5	< 1 %
Chili	3	< 1 %
Equateur	1	< 1 %
Espagne	38	2.28 %
Fédération de Russie	1	< 1 %
France	58	3.48 %
Grande-Bretagne	5	< 1 %
Grèce	1	< 1 %
Hongrie	1	< 1 %
Inde	4	< 1 %
Italie	76	4.56 %
Kazakhstan	1	< 1 %
Kosovo (Serbie et Monténégro)	3	< 1 %
Liban	1	< 1 %
Mali	1	< 1 %
Maroc	2	< 1 %
Maurice	1	< 1 %
Pays-Bas	2	< 1 %
Pérou	1	< 1 %
Pologne	5	< 1 %
Portugal	118	7.0 %
Rép. Pop. De Chine	4	< 1 %
Roumanie	5	< 1 %
Serbie	7	< 1 %
Suède	1	< 1 %
Suisse	1285	77.13 %
Thaïlande	2	< 1 %
Turquie	1	< 1 %
Ukraine	1	< 1 %
Vietnam	1	< 1 %
<b>Total au 31/12/2014</b>	<b>1666</b>	<b>100%</b>

Au 31 décembre 2014, compte tenu des entrées et sorties, 36 nationalités (+ 6) sont représentées à Penthaz. Comme vous pouvez le constater, malgré une baisse de leur nombre, la grande majorité de notre population est formée de suisses (1'285 habitants, soit - 23 s/ 2013) et de citoyens provenant de pays de l'Union Européenne (330 habitants, soit + 4 s/ 2013). Pour le solde, à l'exception de l'Australie, tous les continents sont représentés.

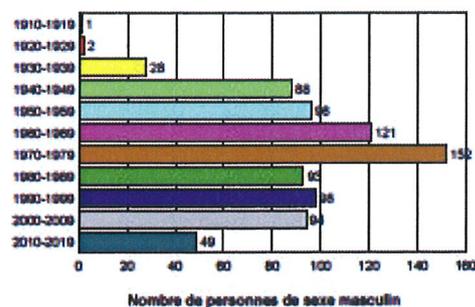
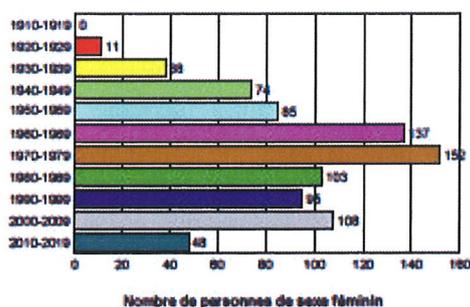
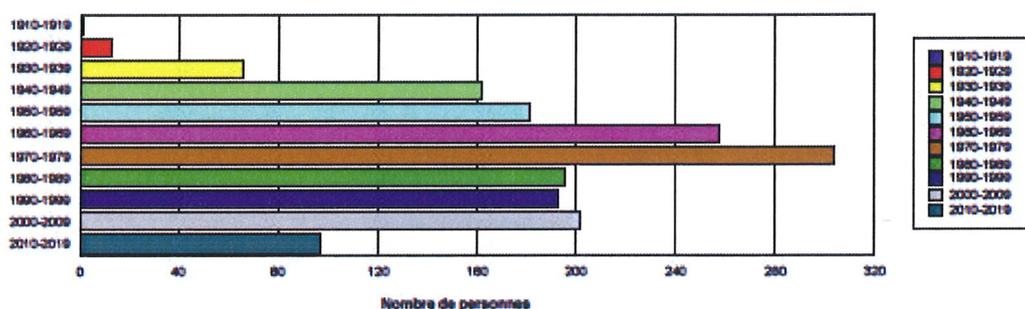
Par ailleurs, des glissements d'une origine à une autre peuvent être observés.

Mais les principales communautés européennes n'ont quasiment pas connu de croissance en 2014, ce qui tend à laisser penser que la situation économique dans ces pays est en phase de retournement, donc en passe de s'améliorer. Evolution à suivre en 2015 et 2016.

Population par tranche d'âges (personnes établies au 31.12.2014) :

### Pyramide des âges

	Hommes			Femmes			Total
	Suisses	étrangers	Total	Suisses	étrangers	Total	
1910-1919	1		1				1
1920-1929	2		2	9	2	11	13
1930-1939	25	3	28	35	3	38	66
1940-1949	76	12	88	70	4	74	162
1950-1959	80	16	96	78	9	85	181
1960-1969	89	32	121	113	24	137	258
1970-1979	99	53	152	101	51	152	304
1980-1989	64	29	93	68	35	103	196
1990-1999	86	12	98	79	16	95	193
2000-2009	68	26	94	87	21	108	202
2010-2019	38	11	49	42	6	48	97
<b>Total</b>	<b>628</b>	<b>194</b>	<b>822</b>	<b>680</b>	<b>171</b>	<b>851</b>	<b>1673</b>



Avec le décès de la dernière personne de la classe d'âge 1900 – 1910, cette classe disparaît de nos statistiques communales.

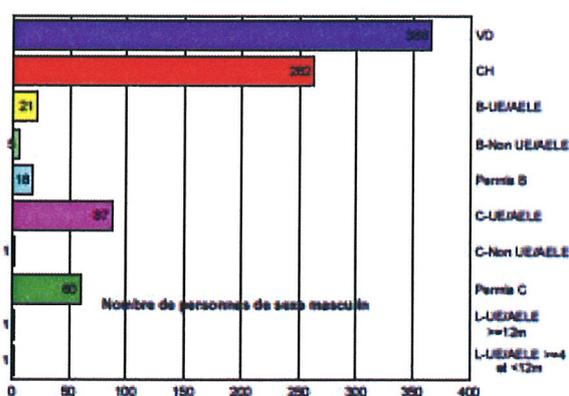
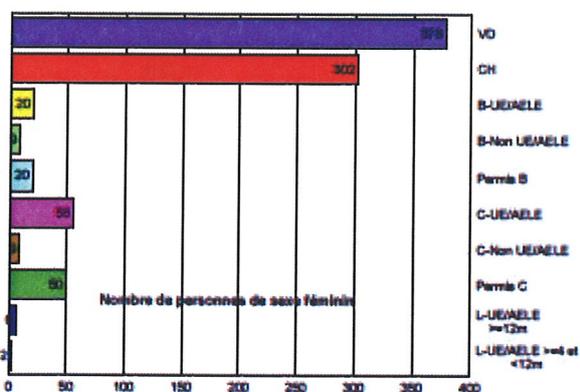
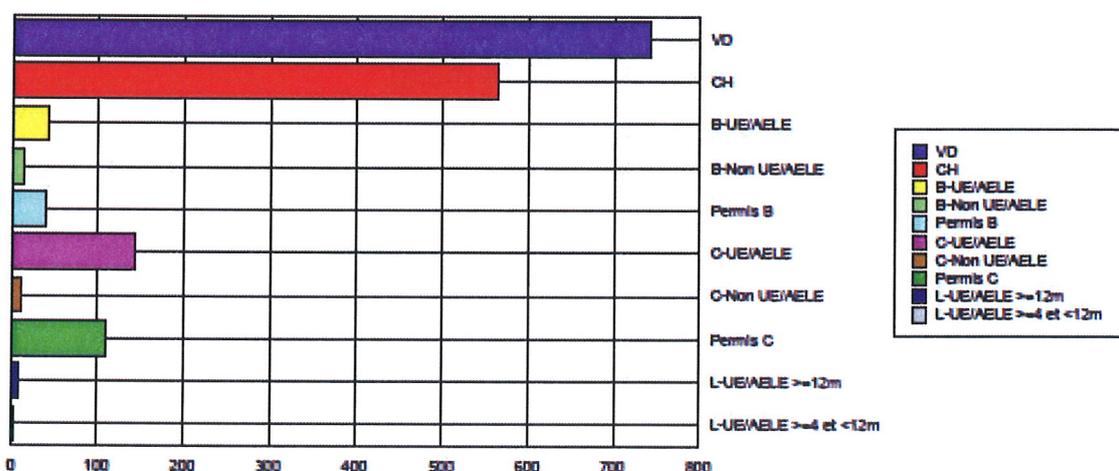
Cette année encore, un léger rajeunissement de la moyenne de la population est observable. En effet, si l'on compare les graphiques 2013 et 2014, les tranches d'âges 1990 – 2019 sont, entre autres, passées de 492 habitants à 503, soit une hausse d'un peu plus de 2.2 %.

De fait, si en 2013, nous comptons 97 enfants nés en 2010 et 2013, ce nombre est passé à 106 au 31.12.2014 pour les naissances 2010 – 2014, soit une moyenne, en légère baisse, de 21 naissances par an comme le montre le tableau et les graphiques ci-dessus.

Habitants par origine et permis (personnes établies au 31.12.2014) :

### Habitants par origine et permis

	Hommes			Femmes			Total
	18 et +	-18	Total	18 et +	-18	Total	
VD	292	74	366	288	90	378	744
CH	196	66	262	231	71	302	564
<b>Etrangers</b>							
B-UE/AELE	17	4	21	15	5	20	41
B-Non UE/AELE	2	3	5	7	2	9	14
Permis B	15	3	18	16	4	20	38
C-UE/AELE	64	23	87	41	14	55	142
C-Non UE/AELE	1		1	6	3	9	10
Permis C	49	11	60	45	5	50	110
L-UE/AELE >=12m	1		1	4	2	6	7
L-UE/AELE >=4 et <12m		1	1	1	1	2	3
<b>Total étrangers</b>	<b>149</b>	<b>45</b>	<b>194</b>	<b>135</b>	<b>36</b>	<b>171</b>	<b>365</b>
<b>Total</b>	<b>637</b>	<b>185</b>	<b>822</b>	<b>654</b>	<b>197</b>	<b>851</b>	<b>1673</b>

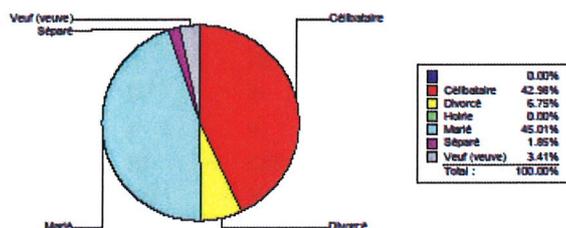


Ces statistiques n'appellent pas de commentaires particuliers de la part de la Municipalité, si ce n'est que 21.73 % (22,83 % en 2013, 22,29 % en 2012) de la population a moins de 18 ans (179 hommes et 183 femmes) dans notre Commune. 50.48 % (50,87 % en 2013) de la population est féminine.

### Habitants par état-civil (personnes établies au 31.12.2014) :

Statistique : population par état-civil

Etat civil	Domiciliés	%	Partis	Hors commune	Décédés	Total	%
!!! Non renseigné !!!	0	0.00%	1	290	0	291	6%
Célibataire	719	42.98%	1714	6	16	2455	48%
Divorcé	113	6.75%	223	1	11	348	7%
Hoirie	0	0.00%	0	0	13	13	0%
Marié	753	45.01%	907	4	59	1723	34%
Séparé	31	1.85%	124	2	1	158	3%
Veuf (veuve)	57	3.41%	57	0	33	147	3%
	1673	100.00%	3026	303	133	5135	100%

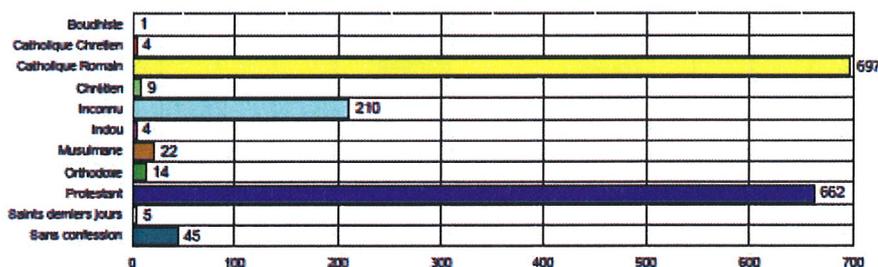


Ce tableau, purement informatif, n'appelle pas d'explication particulière.

### Habitants par religion (personnes établies au 31.12.2014) :

Statistique: domiciliés par religion

Religion	Nombre	Pourcentage
Bouddhiste	1	0.06%
Catholique Chrétien	4	0.24%
Catholique Romain	697	41.66%
Chrétien	9	0.54%
Inconnu	210	12.55%
Indou	4	0.24%
Musulmane	22	1.32%
Orthodoxe	14	0.84%
Protestant	662	39.57%
Saints derniers jours	5	0.30%
Sans confession	45	2.69%
	1'673	100.00%



Cette statistique n'apporte pas de commentaire particulier, à l'exception de très légères mutations relatives entre les confessions. Comme l'an dernier, on constate que la majorité de nos concitoyens et concitoyennes revendiquent leur appartenance aux religions

reconnues par la Loi vaudoise en la matière et que le nombre des personnes ne revendiquant aucune confession s'est une nouvelle fois quelque peu réduit, passant de 45 à 43, alors que les personnes refusant de fournir cette donnée, comme la loi les y autorise, est une nouvelle fois en augmentation (210 à 220).

Le bureau du contrôle des habitants a enregistré 398 mutations durant l'année, correspondant à :

Changements d'adresse <i>(pas de données en 2014 en raison de la migration informatique)</i>	
Naissances	15
Décès	6
Arrivées	134
Mariages	24 (12 couples)
Divorces, changement d'état civil et mutations diverses	7
Départs	115
Naturalisations	7
Corrections diverses et mises à jour	308

Remarque : il s'agit d'événements de 2014, dont certains n'ont été enregistrés qu'en 2015.

Compte tenu des chiffres non disponibles, les statistiques ne peuvent pas être commentées cette année.

#### **1.14 Chômage et RI**

- 2014 a été un excellent cru pour l'économie de notre pays, une nouvelle fois marqué par un léger reflux du chômage tant en Suisse que dans le Canton de Vaud
- Dans ce contexte, sans doute en raison de la structure de sa population, notre Commune s'est bien tirée avec un nombre d'allocataires toujours à un bas niveau.
- Comme nous le réaffirmons année après année, ce nombre d'allocataires restera toutefois toujours trop important aux yeux de notre exécutif si l'on prend en compte la pénibilité de ce type de situation qui touche des familles, des jeunes et des travailleurs parfois à l'aube de leur retraite.
- Il faut noter que, à de rares exceptions, les périodes de chômage et/ou de RI vécues par nos concitoyennes ou concitoyens touchés par ce phénomène sont souvent de très courte durée.
- 17 requérants étaient inscrits au RI à fin 2014, en baisse par rapport au nombre de dossiers ouverts au 31 décembre 2013 qui étaient de 21.

#### **1.15 Jubilaires**

- L'année 2014 a célébré deux nonagénaires, Mmes Teresa Cochard et Erna Reichenbach.
- Mmes et MM. Eugène et Liliane Rossier et Georges et Susette Zaugg ont fêté leurs 50 ans de mariage. Comme à chaque fois, la Municipalité a été accueillie à bras ouverts pour une sympathique et enrichissante fin de journée, le cas échéant en compagnie du pasteur, du curé, voire de la presse locale, permettant à chacun de mieux faire connaissance. Nous félicitons encore ces trois couples et leur souhaitons le meilleur pour l'avenir.

- M. et Mme José et Cécile Desponds ont préféré fêter leurs 60 ans de mariage dans l'intimité de leur famille.

### **1.16 Abonnement journal "Général"**

- Le nombre de personnes concernées par cette attractive démarche pour nos citoyens à la retraite augmente toujours. Le budget alloué a à nouveau été revu à la hausse dans le cadre de l'établissement du budget 2015.
- La Municipalité est comblée par les remerciements des bénéficiaires de cet abonnement. Ce journal est toujours aussi apprécié et la réception de nombreux témoignages nous le confirme.

### **1.17 Sociétés locales**

#### **USL**

- L'USL a fait peau neuve au sein de son comité : souhaitons que les activités proposées par ce triumvirat galvanisera cette union !
- L'USL et les sociétés disposent toujours du panneau d'affichage sis sur le site de la déchèterie.
- Nous rappelons qu'une caisse équipée de matériel pour assister au parcage est à disposition des sociétés à la grande salle.

#### **Gym pour Tous**

- L'assemblée générale a eu lieu en mars 2014.
- La salle de gym est partagée avec la MEP et le Unihockey qui l'occupent le mercredi. Elle est aussi utilisée durant la saison froide par le FC Venoge.
- Cette année la salle a été également utilisée par le volley féminin de Penthalaz pour une courte durée.

#### **FC Venoge**

- Un changement d'importance au comité a eu lieu cette année. En effet, M. Stéphane Rod, président depuis plus de 10 ans, a passé le flambeau à son vice-président, M. Sébastien Anger, issu d'une famille attachée au FC puisque son père et son grand-père ont assuré la présidence du FC Penthalaz pendant de nombreuses saisons. Nous souhaitons plein succès à ce nouveau président et espérons que les rapports communes FC continueront à être positifs. .
- Le terrain d'entraînement a été remis en état durant la saison. Notre stade est homologué pour la deuxième ligue et les installations restent les plus performantes des trois communes pour la pratique de ce sport.

#### **Chœur mixte « Le Rosey »**

- La société a connu un vif succès lors de sa soirée annuelle.
- Concert d'automne à l'église : la Municipalité félicite encore une fois les organisateurs pour le choix des chants et pour la qualité du spectacle.
- La société a eu cette année le privilège de participer à un concert à l'église de Prague.

#### **Jeunesse**

- Les manifestations auxquelles la Jeunesse a participé ou/et organisées se retrouvent relatées par des images et un forum sur leur site web fort bien illustré : [www.jeunessedepenthaz.ch](http://www.jeunessedepenthaz.ch).

- A Nouvel-an, les membres de la Jeunesse a effectué un tour du village aux tambours, moment fort apprécié de nos habitants.
- La société dispose d'une partie du battoir pour confectionner et stationner leur char.
- Elle est toujours très motivée pour aider à la mise en place des manifestations locales.

### **Unihockey Club de Penthaz**

- Nouveaux venus au sein des sociétés locales, le Unihockey a tout de suite pris ses marques en organisant tout d'abord le brunch du Nouvel-an. Le Club participe également à la préparation des soirées théâtrales. Sur le plan sportif, il fait preuve d'assurance et dispute un excellent championnat. Un tournoi populaire est organisé annuellement qui doit toutefois avoir lieu à Penthalaz en raison du léger sous-dimensionnement de notre salle.

## **1.18 Manifestations**

### **Fête des Tartreux**

- A l'occasion du 35<sup>ème</sup> anniversaire de notre fête villageoise, la localité a revêtu ses plus beaux atours en décorant les rues aux couleurs de notre commune.
- Pour la première fois, une course pédestre organisée par le comité du TPV Penthaz, s'est déroulée dans les rues de notre village, elle a obtenu un joli succès et a suscité de l'intérêt auprès de notre jeunesse.
- Il est à noter que le culte fut donné pour la dernière fois par notre pasteur Etienne Mayor.
- Les deux sociétés coorganisatrices de la manifestation, ainsi que le comité dynamique placé sous la houlette de M. Jean-Marc Gerber pour sa dernière participation, a pleinement contribué au succès de cette édition. Nous remercions également la garderie pour son aide précieuse.

### **Fête nationale**

- Faisant suite à la décision intercommunale d'organiser la fête nationale sous forme de tournus, c'est la commune de Penthalaz qui a eu l'honneur d'organiser notre fête nationale le 1<sup>er</sup> août.
- Cette manifestation a été bien suivie par nos concitoyens qui ont pu se déplacer grâce à un service de navettes, assuré par les chauffeurs de nos lignes communes.
- La partie officielle a été ponctuée par un discours de M. Yves Jauner, vice-syndic. L'ambiance et la température agréable de cette journée ont contribué à la réussite de cette manifestation.
- Le feu d'artifice fut une réussite et nous remercions particulièrement le Unihockey et la Jeunesse pour avoir représenté la commune.

### **Tour du pays de Vaud**

- La quatrième édition de cette course pédestre d'intérêt cantonal a souffert des conditions météo difficiles, ce qui a rendu son organisation plus pénible qu'à l'accoutumée.
- Si la participation sportive fut excellente, les coureurs ne sont guère restés pour se restaurer après la compétition.
- La Municipalité et la population soutiennent avec plaisir et ferveur cette compétition, en souhaitant que l'édition 2015 soit plus favorable.
- Comme d'habitude une soirée a été organisée pour remercier les bénévoles.

### **Venoge Festival**

- Le festival Venoge, qui fêtait sa 20<sup>ème</sup> édition, a été d'une excellente qualité. Pour une fois, le temps fut clément. La qualité des artistes et l'enthousiasme des organisateurs ont satisfait le nombreux public présent.
- Pour cette édition, les communes de Venoge+ ont passé leur contribution financière à CHF 1.50 par habitant, soit pour notre commune un don de CHF 2'500,-.

### **Sixième Nuit des contes**

- La soirée particulièrement froide et pluvieuse a sans doute découragé un bon nombre d'amateurs de contes.
- En 2015, notre commune participera à une soirée des contes dédiée à Grimm.

### **Balade villageoise**

- Pour perpétuer la tradition, la balade villageoise a eu comme thème une des richesses de notre sol : l'eau. Après une intéressante visite de notre territoire où nous avons pu découvrir les sources villageoises, la sympathique assemblée s'est réunie à la salle du Bornalet pour participer à une conférence donnée par M. Alain Donzel sur la qualité et la vie de l'eau. A l'issue de celle-ci, un verre de vin fut versé et s'ensuivirent d'intéressantes discussions sur la qualité de notre bien le plus précieux.
- Organisée par MM. Jean-Marc Gerber et Steeve Parisod, cette balade fait partie des activités culturelles de notre commune.

### **Espace culturel (Bornalet)**

- Une commission indépendante du conseil, mais composée majoritairement par des membres de ce dernier, œuvre depuis bientôt deux ans pour rendre ce lieu attractif. En effet, suite à l'aménagement d'une salle au premier étage du bâtiment du Bornalet, un groupe d'irréductibles tartreusiens a décidé de faire de cet endroit un lieu dédié à la culture, à l'imagination et aux projets d'animation de nos citoyens.
- Après une consultation villageoise, quelques idées furent retenues par cette commission et courant 2014, l'espace a accueilli un atelier boomerang, a servi notamment de lieu de contes, mais également des cours de taichi et de yoga, cours donnés gratuitement.
- La commission s'efforce de donner vie aux nombreuses idées de nos villageois. Souhaitons qu'elle fasse découvrir encore mieux ce sympathique espace, qui est prêt à vivre au gré des envies de nos administrés.

### **Maison d'Enfants de Penthaz**

- Le comité soudé poursuit son rôle de gestionnaire de l'institution, sans incident remarquable.
- Le projet MATAS de Cossonay est selon ses responsables peu utilisé par les enseignants, cette réflexion se reflète sur l'ensemble des matas du canton.
- Le projet d'extension de la MEP est toujours au point mort, En effet, les divers services de l'état n'ont pu à ce jour se mettre d'accord pour faire avancer ce projet.
- La MEP utilise la salle de gym une fois par semaine.
- L'assemblée générale statutaire s'est tenue devant une faible présence parentale. Comme chaque année, le rapport est publié dans le journal de Cossonay.

### **1.19 Bus PPDL**

- Compte tenu de son caractère local et gratuit, nous avons reçu l'aval officiel de l'Office fédéral des transports pour l'exploitation de notre ligne.
- La fréquentation de ce moyen de locomotion ne cesse d'augmenter. Les usagers apprécient la gentillesse et le professionnalisme de nos chauffeurs, ceux-ci transmettant une note positive de dynamisme auprès des habitants de nos communes.
- Les bus ont pris également une place importante dans la vie associative de nos communes. Cette année, ils ont transportés nos citoyens lors de la fête du 1<sup>er</sup> août ainsi que de celle organisée à l'occasion du départ à la retraite du pasteur.
- Les bus ont passé le service technique et ont été présentés au service des autos.
- La ligne étant nettement moins fréquentées le samedi, nous ne manquerons pas, à l'aide de points de contrôle et de sondage, de trouver le moyen d'améliorer encore le service.
- Le 5 juillet a eu lieu à Penthaz une petite fête pour présenter les bus à nos citoyens. Si le public fut peu nombreux, l'ambiance fut sympathique.
- Un petit mot encore sur notre bus de remplacement qui est régulièrement utilisé par nos habitants : il est réservé régulièrement par les sociétés de jeunesse et les amicales.

### **1.20 Etat des lieux – Fusion - Collaborations**

- Le premier semestre 2014 a été marqué par le début de la mise en place du processus de fusion entre les communes de Daillens, Lussery-Villars, Penthaz et Penthaz, ceci avec le soutien de M. Alain Flückiger, secrétaire général de l'Association Régionale du Gros-de-Vaud et Monsieur fusion de l'Etat de Vaud, ce qui a induit un certain nombre de séances, soit en comité restreint ou plénières.
- La présidence du comité de fusion a été accordée à notre Syndic, M. Philippe Besson qui, compte tenu du temps compté, a lancé le processus de mise en place des différents groupes de travail et commissions nécessaires au travail de mise en place d'une fusion, l'établissement des plannings, les prises de contacts, etc.
- Dans un souci de transparence, non nécessaire à ce stade de la procédure selon la loi cantonale, les 4 communes ont donc décidé de déposer un préavis d'intention identique le même soir. Ce dernier a malheureusement été refusé par le législatif daillennais.
- Un deuxième vote, quelques semaines plus tard, après un intense travail d'information, a malheureusement connu le même sort.
- Comme les 4 communes avaient accepté le principe qu'on se lançait à 4 ou que l'on ne se lançait pas, les 4 municipalités ont donc pris acte de cette décision. Elles ont donc stoppé net le processus et décidé d'attendre des temps plus propices.
- A noter que plusieurs projets de fusion avancés ont été écartés soit par des législatifs communaux ou par les populations en 2014 dans le Canton.
- L'intensification des relations intercommunales chaque fois que cela sera possible, certaines beaucoup moins efficaces, sera à l'ordre du jour en 2015 déjà, y compris avec les communes de Mex et Vufflens-la-Ville.

## 2. FINANCES

Même s'il faudra encore les résultats de l'exercice 2015 pour confirmer la véracité du remède de cheval proposé par la Municipalité en matière fiscale, la situation financière de la Commune à la lumière de ce nouvel exercice est plus confortable qu'à fin 2013.

Cette année, pas de souci de trésorerie courante pour payer les salaires et les factures à fin décembre comme cela avait été le cas l'an dernier.

Pas de nécessité non plus d'intervenir auprès du SCL (Service des Communes et du Logement de l'Etat) pour surseoir au paiement de la 1<sup>ère</sup> tranche de la facture sociale début 2015 de quelques semaines.

Cependant, il n'est pas encore temps de crier victoire.

### 2.1 Finances générales

Le budget 2014, voté fin 2013, prévoyait un déficit de CHF 94'420.-. Le résultat final, positif de **CHF 149'477.58**, est meilleur que prévu. Le total des produits se monte à CHF 7'595'601.10 contre un total de charges de CHF 7'446'123.52.

L'augmentation du total des recettes et des charges par rapport au budget 2014 et aux comptes 2013 est principalement due à l'amortissement des travaux effectués au Bornalet de CHF 398'026.70 en une seule fois par dissolution de la réserve pour travaux divers. Cette manière de procéder, non prise en compte lors de l'établissement du budget, avait été prévue dans le préavis municipal relatif à la rénovation du Bornalet.

Ce résultat, bien meilleur que prévu, doit toutefois être interprété précautionneusement. En effet, plusieurs éléments extraordinaires viennent l'améliorer de CHF 203'465.30. (cf point 10.3 du présent rapport). De plus, comme en 2013, le résultat a été amélioré par l'utilisation de la réserve pour travaux divers pour CHF 65'994.80 (prévu au budget 2014) en plus de la part susmentionnée relative au Bornalet.

### 2.2 Revenu global des impôts

Le folio 21 (impôts) est stable si l'on fait abstraction de la hausse du nombre de points d'impôts, toutefois il est inférieur aux prévisions de l'ordre de CHF 250'000.-.

L'impôt sur les personnes physiques est stable entre 2013 et 2014 à taux d'imposition égal. La structure de nos contribuables est saine. En effet, nous ne connaissons aucune dépendance liée à l'un ou à l'autre de nos foyers fiscaux.

Les revenus fiscaux provenant des personnes morales sont revenus à un état normal (CHF 139'021.15) suite à l'exercice 2014 extrêmement mauvais (CHF -4'180.40) et l'exercice 2013 extrêmement bon (CHF 331'031.60).

L'Etat de Vaud, qui effectue pour nous la perception des impôts, continue sa logique de défalcation systématique des mauvais payeurs. Il en résulte une charge de CHF 90'292.38 en 2014. Ce chiffre est quelque peu compensé par des récupérations après défalcation de

CHF 17'565.08. Toutefois il est inférieur aux prévisions. Cette annulation de débiteurs risqués permet de réduire la provision pour perte sur débiteurs de CHF 38'224.-.

Les impôts conjoncturels (droits de mutation, gains immobiliers et l'impôt sur les successions et donations) sont, pour leur part, légèrement inférieurs aux prévisions. Celles-ci sont toujours basées sur une moyenne des exercices précédents

### 2.3 Conjoncture

L'exercice écoulé a été globalement un excellent cru pour l'économie mondiale. Les tendances, observées en 2013, ont été confirmées.

Les Etats-Unis ont renoué avec une dynamique économique solide et la zone euro, chroniquement plus faible, a vu sa conjoncture s'améliorer progressivement, en partie et plus récemment, suite à l'annonce et à l'introduction du programme de rachat d'obligations par la BCE. Finalement, les économies émergentes traversent une période de croissance modérée, en raison notamment de la faiblesse des prix des matières premières.

Dans ce contexte, la Suisse a su une nouvelle fois tirer son épingle du jeu, avec une évolution conjoncturelle largement au-dessus de sa croissance moyenne à long terme.

Si l'on zoome quelque peu, en 2014, la croissance économique de la Suisse romande a été de 2.1 % (2.0 % en 2013).

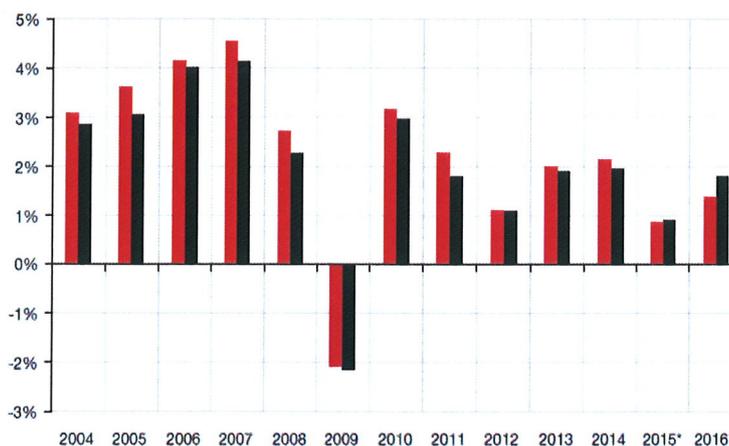
Le Canton de Vaud a suivi la même tendance.

#### Graphique de l'évolution comparée des PIB romand et suisse

Evolution comparée des PIB romand et suisse  
(valeurs réelles)

■ Evolution annuelle du PIB romand  
■ Evolution annuelle du PIB suisse

\*Prévisions



2 | PROSPÈRE, MAIS PEU GOURMANDE

Forum 100 L'HEBDO

(source rapport sur le PIB romand du 7 mai 2015 ; Forum des 100 L'Hebdo)

Cependant, là où le bât blesse, c'est, semble-t-il, au niveau de la traduction de cette croissance dans la masse salariale imposable, donc au niveau de la fiscalité, tant la Confédération que le Canton que notre Commune, à périmètre constant, n'en voyant pas les fruits lors de l'exercice écoulé, les impôts encaissés sur les personnes physiques ne connaissant pas une croissance de 2 à 3 %, bien au contraire.

Finalement, le climat sera fort différent en 2015, les dernières prévisions de l'institut Créa portent sur une croissance de 0.8 % en Suisse romande. Quant aux prévisions 2016, elles

tablement sur une croissance de 1.6 % en raison de l'accélération de la conjoncture en Europe, notre premier partenaire économique.

#### **2.4 Procédure budgétaire, plan d'investissement, plafonds d'endettement et de cautionnement**

L'année 2014 n'a pas connu d'investissement.

Le préavis pour la mise aux normes de l'éclairage public a été accepté par le Conseil communal courant 2014 ; cependant, suite à des retards dans la livraison du matériel, les travaux ne commenceront qu'en 2015.

L'étude demandée par le Conseil communal concernant le carrefour de la Treille a permis une réflexion plus générale sur l'aménagement de la route de Daillens, y compris le dit carrefour et un préavis sera présenté courant 2015.

Suite au crédit d'étude voté par le conseil communal en 2013, l'étude de l'amélioration des espaces publics à la Rippe s'est poursuivie. Un préavis sera présenté durant l'année 2015.

Pour rappel, le plafond d'endettement pour la législature a été fixé à 9 millions de francs.

#### **2.5 Dette et utilisation des compétences municipales**

Conformément aux intentions émises dans le passé, la Municipalité utilise au maximum et en permanence la latitude dont elle dispose avec le cash-flow communal.

La dette au 31 décembre 2014 se monte à CHF 3'984'332.-, soit une baisse de CHF 219'667.-, ce qui est conforme au plan de remboursement contractuel.

Projet financé	Montant de l'emprunt	Durée restante de l'emprunt	Taux	Etablissement financier
Espace public	1'000'000.00	6 ans	2.48%	Postfinance
Espace public	330'000.00	6 ans	2.15%	Postfinance
Espace public	710'998.00	6 ans	2.45%	Postfinance
Salle Polyvalente	1'350'000.00	7 ans	1.82%	Postfinance
Skate Parc + Ascenseur	233'334.00	7 ans	1.35%	Postfinance
Bornalet	360'000.00	9 ans	1.56%	Postfinance
<b>Total</b>	<b><u>3'984'332.00</u></b>			

Le niveau très bas de nos liquidités tout au long de l'année 2014 a réduit les revenus engendrés par ces dernières à quelque CHF 374.65. Grâce aux dividendes de nos participations permanentes de CHF 6'297.50, nous atteignons un total de revenu des capitaux de CHF 6'672.15.

A noter que la Municipalité peut toujours compter sur une marge de manœuvre avec la limite de crédit de CHF 1'000'000.- dont elle dispose auprès de la Banque Raiffeisen.

En 2014, la Municipalité a utilisé à 2 reprises les compétences que vous lui avez accordées pour la législature, dont une fois les financières, ceci pour les projets suivants :

- Vente de 20 actions SAPJV pour CHF 1'400.-, soit le prix obtenu par CarPostal ;

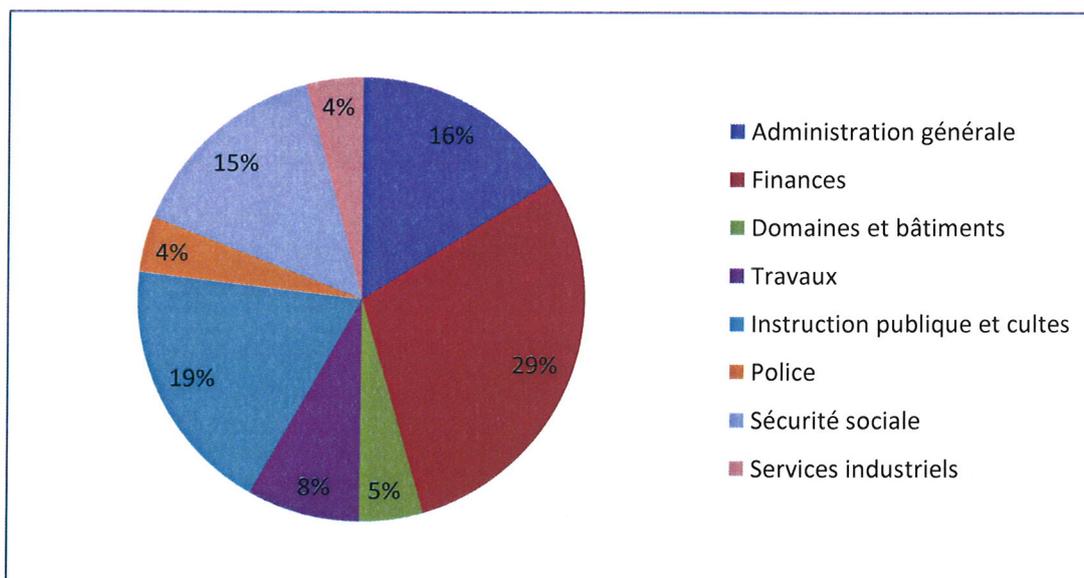
- Achat du beamer de la Grande Salle pour le prix de CHF 3'984.20 y compris rack (offre exceptionnellement avantageuse). A noter que l'écran était inscrit au budget et que son coût a été moindre.

La Municipalité vous rappelle que cette compétence est de CHF 50'000.- par cas pour la législature en cours.

## 2.6 Charges par dicastère et leur évolution

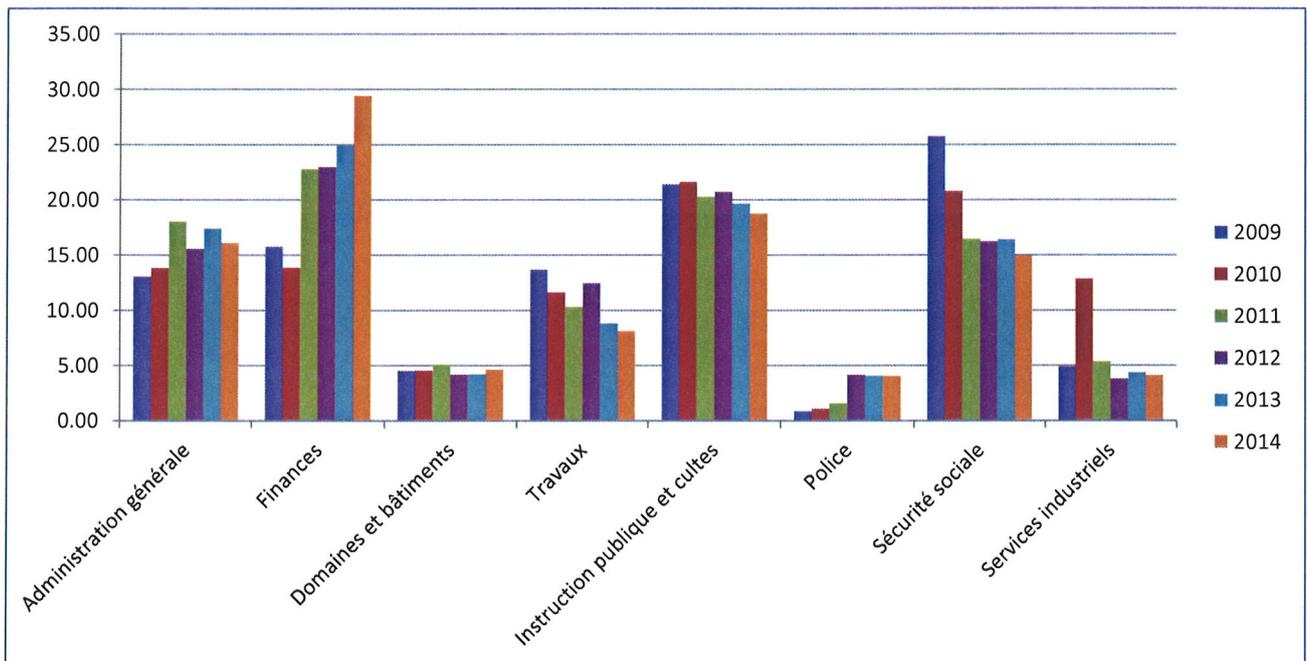
Répartition des charges par dicastère en %	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Administration générale	13.08	13.80	18.07	15.56	17.40	16.08
Finances (y compris péréquation et transferts à l'Etat)	15.78	13.82	22.79	22.95	25.00	29.41
Domaines et bâtiments	4.53	4.54	5.11	4.18	4.22	4.60
Travaux	13.71	11.60	10.32	12.44	8.81	8.10
Instruction publique et cultes	21.42	21.58	20.29	20.71	19.68	18.74
Police	0.85	1.06	1.57	4.16	4.07	4.04
Sécurité sociale (y compris facture sociale)	25.74	20.75	16.48	16.21	16.44	14.93
Services industriels	4.89	12.85	5.37	3.79	4.38	4.10

### REPARTITION DES CHARGES PAR DICASTERE EN 2014 (en %)



L'augmentation de la part relative au dicastère « Finance » s'explique par l'amortissement en une fois de la rénovation du Bornalet pour CHF 398'026.70, ainsi que par l'amortissement extraordinaire de CHF 180'000.- du collège de la Léchire. Rappelons que cet amortissement a dû être consenti suite à l'annonce par l'ASICoPe de ne plus nous verser de loyer dès 2015, ceci en application de leurs règles comptables, qui n'avait pas été intégrée à notre comptabilité lors de la création de cette association intercommunale.

Le dicastère « Sécurité sociale » voit sa part relative diminuer en raison du remboursement du décompte 2013 de la facture sociale.

**EVOLUTION DES DEPENSES PAR DICASTERE 2009 – 2014 (en %)**

## 3. DOMAINES ET BATIMENTS

### **3.1 Décharges**

- Rien de spécial à signaler en cette année 2014 sur le site de Colliare.
- La Municipalité a dû faire face à plusieurs demandes de création d'éventuels dépôts terrains, à tel point qu'elle a dû intervenir auprès des Services de l'Etat afin de remettre de l'ordre au niveau des entreprises à l'origine de ces projets. Vraisemblablement, un seul de ces dépôts terreux verra le jour.

### **3.2 Jardins familiaux**

- Une place s'étant libérée, la Municipalité a pu octroyer une parcelle à l'un de nos concitoyens ayant émis le désir d'en obtenir une par son inscription sur la liste d'attente.

### **3.3 Forêts, arbres et haies**

- En 2014, un cas de nid de chenilles processionnaires a été découvert. La Municipalité reste très attentive à cette évolution et avertit les propriétaires touchés par ce phénomène en leur rappelant que c'est à eux de prendre les mesures nécessaires quant à leur destruction.

### **3.4 Bois de feu**

- Le martelage s'est déroulé le jeudi 21 octobre dans la forêt à l'extrémité de la Roujarde en présence du municipal en charge, du personnel de voirie et du garde forestier.
- Le bois de feu provient de cette forêt.

### **3.5 Maison de Commune**

- Aucun travail particulier d'entretien n'a été nécessaire en 2014.
- Dans le cadre d'une généralisation des systèmes de serrures électroniques, la maison de commune en a aussi été munie, facilitant ainsi les différents accès aux personnes autorisées.

### **3.6 Salle polyvalente**

- Comme l'année précédente, nous avons eu à déplorer des incivilités impliquant des dommages au patrimoine. Plaintes ont été déposées auprès de la gendarmerie d'Echallens. Notre assurance "La Vaudoise" a couvert les dommages.
- La chambre froide sous la buvette étant tombée en panne, nous avons été obligés de changer le système de refroidissement de ce local.

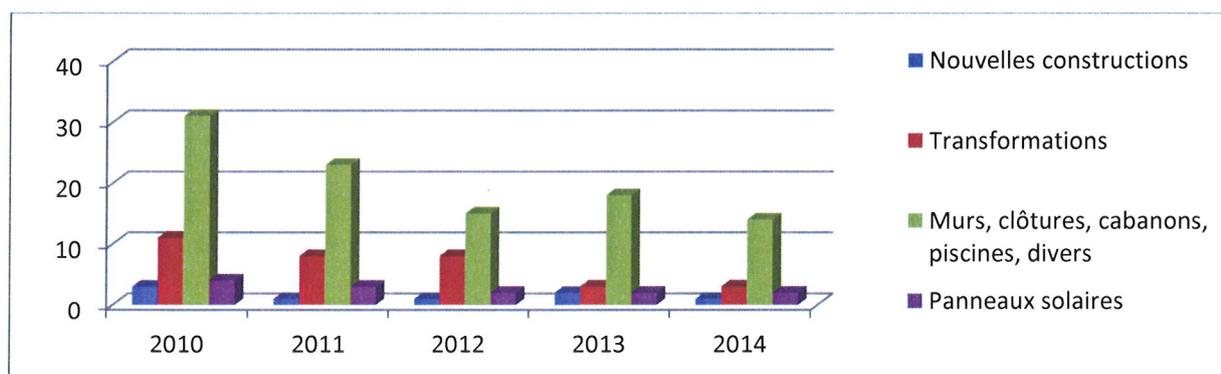
- Suite à un nombre important de luminaires défaillants dans la salle polyvalente, et au vu du coût de l'installation nécessaire pour changer les tubes du plafond, nous avons décidé de changer l'ensemble des tubes situés au-dessus de la salle de gym.

### **3.7 Police des constructions**

- Deux gros dossiers de construction (Denner et Pré-du-Château) ont nécessité de nombreuses réunions. Les travaux commenceront dans le courant de 2015.
- Nous avons eu plusieurs problèmes concernant des contestations de permis de construire, ou d'interprétations des autorisations données, ce qui nous a amené à soumettre les dossiers à notre avocat. Le dossier soumis au tribunal a été jugé en notre faveur avec remboursement de nos frais.
- La commission de salubrité s'est réunie à 5 reprises afin de contrôler la conformité des travaux de constructions soumis à autorisation.

#### **Permis de construire :**

Type/Année de construction	2010	2011	2012	2013	2014
Nouvelles constructions	3	1	1	2	1
Transformations	11	8	8	3	3
Murs, clôtures, cabanons, piscines, divers	31	23	15	18	14
Panneaux solaires	4	3	2	2	2



### **3.8 Parcs, jardins et cimetière**

- Le terrain de foot est bien entretenu grâce au contrat avec la société Terrasport.
- Suite à un acte de malveillance, l'armoire électrique pour l'éclairage du terrain de foot a dû être remplacée. Notre assurance a pris en charge une partie de ces travaux.
- Au vu des coûts nécessaires pour la réfection du Jardin du Souvenir, une première étape, avec la commande des matériaux nécessaires, a été faite en 2014 ; le reste ainsi que l'exécution de ces travaux est prévu pour le printemps 2015.
- Un nouveau règlement de police du cimetière a été élaboré, puis soumis et accepté par le Conseil Communal.

### **3.9 Place de jeux et installations sportives**

- Le Skate-park reste largement utilisé par les jeunes et rencontre toujours un franc succès.

### **3.10 Porcherie**

- Les serrures des portes d'entrée ont aussi été changées pour un système de verrouillage électronique.

### **3.11 Collège de la Léchire**

- Comme l'année précédente, nous avons connu quelques problèmes de chauffage. Cette problématique devra trouver une solution dans le cadre des perspectives d'agrandissement du collège.

### **3.12 Collège du Bornalet**

- Le préavis, octroyant une enveloppe budgétaire de CHF 400'000.- à la Municipalité, a été tenu, puisque la facture finale est 1% inférieure au budget.
- Les fresques peintes par M. Willy Richard ont été dégradées par des tags. Nous avons demandé à M Richard de "réparer" sa fresque. Les frais ont été assumés par notre assurance.

### **3.13 Bâtiment du feu/FC**

- De même, pour ce local, nous avons effectué un changement des serrures pour un système électronique.

### **3.14 Eglise**

- Les aiguilles et cadrans de l'Eglise ont été confiés à une entreprise spécialisée pour leur restauration, conformément au budget.

### **3.15 Terrains communaux**

- Concernant la future route RC 177, en fin d'année, la CCL (Commission de Classification) a poursuivi et terminé, avec les différents propriétaires touchés par le passage de la route, les pourparlers concernant les propositions d'échange de terrains avant la mise à l'enquête qui a eu lieu du 31 octobre au 30 novembre 2014.

## 4. TRAVAUX

### 4.1 Parcs, signalisation

- Afin de résoudre les nombreux problèmes engendrés par le stationnement de véhicules dans certaines rues de notre village, notamment à la rue du Four, de nouvelles places de parc ont été créées. En parallèle, une interdiction générale de stationner hors case a été instaurée dans toutes les zones 30.
- Au bas de la route de Sullens, les temps limites de stationnement ont été augmentés.

### 4.2 Vitesse

- Les zones 30 mises en place en 2013 ne sont pas encore validées. Des comptages seront effectués par le Service des routes au début 2015. Les contrôles que nous effectuons avec le radar intercommunal nous montrent que d'une manière générale, les vitesses sont respectées dans ces zones. Il subsiste toutefois un problème à la route de Sullens. Malgré les places de parc réalisées sur cet axe, trop d'usagers ne respectent pas la limitation de vitesse. Nous verrons, selon les résultats récoltés par le Service des routes, si des mesures complémentaires devront être prises.
- Nos mesures nous montrent à chaque fois que la route de Daillens reste encore un point sensible. Malgré des contrôles réguliers effectués par la gendarmerie, trop de véhicules entrent encore dans le village avec une vitesse excessive. Des aménagements doivent être réalisés à court terme dans ce secteur pour améliorer cette situation.

### 4.3 Routes

- L'étude de la réfection du chemin de la Rippe et de la route de la Gravière s'est poursuivie durant cette année 2014. Le dépôt du dossier pour examen préalable auprès des Services cantonaux a été retardé par le projet de la RC 177.  
En effet, tant que le crédit de construction de cette route cantonale n'était pas accepté, il était inutile de soumettre notre dossier puisqu'il est lié en partie aux échanges de terrain prévus dans le cadre du Syndicat d'amélioration foncière de la RC 177.  
En fin d'année, le Grand conseil a débloqué les crédits pour enfin réaliser cette nouvelle route cantonale. C'est après le délai référendaire que nous avons pu finalement envoyer notre dossier, au mois de janvier 2015.
- Dans le but de répondre à la motion « Création d'un giratoire au carrefour central du village », la Municipalité a mandaté les bureaux BBHN et Transitec pour effectuer une analyse complète de la problématique et esquisser des pistes de réflexions. Après plusieurs séances dont une avec le voyer des routes et un représentant du service de la mobilité du canton de Vaud, un rapport a été rédigé. C'est dans la séance du 2 octobre que ce rapport fut présenté au Conseil communal et que la réponse de la Municipalité fut rendue.

- Avec la construction du nouveau quartier mixte « Denner », il apparaît que la route de Daillens n'est pas adaptée dans sa configuration actuelle pour le trafic généré par la clientèle du magasin. Une bande de terrain a donc été réservée le long de la parcelle pour élargir la route à cet endroit dans le but de réaliser des aménagements plus adaptés. Une convention entre les propriétaires et la Municipalité a été signée dans ce but durant l'automne.
- Dans sa séance du 23 juin, le Conseil communal a accepté un postulat intitulé « Plus de sécurité à la route de Lausanne, sortie direction Mex ». En parallèle, la Municipalité a reçu une pétition allant dans ce sens de la part des habitants des quartiers situés au chemin du Bois et au chemin de Gravunuz.

S'agissant d'une route cantonale principale et sur un secteur hors localité, cette demande a été transmise au Département des Infrastructures et des Ressources Humaines (DIRH). Des consultations sont actuellement en cours entre le Service des Routes et la Municipalité afin de trouver une solution à cette problématique.

#### **4.4 Espaces publics**

- Les réparations des fissures constatées dans l'enrobé de couleur du milieu de chaussée de la route de Lausanne ont enfin été réalisées. La solution qui a finalement été choisie est de reposer un nouvel enrobé rose plutôt que de colmater les fissures. Ces travaux, réalisés durant les vacances d'automne, ont entièrement été effectués sous garantie, à la charge de l'entreprise Colas.
- L'entourage des quatre arbres de la Place du Bornalet a été refait entièrement et les massifs de fleurs situés au centre du village ont été repensés.
- Dans un souci d'esthétique, des palissades ont été installées sur le site de La Léchire et vers le local de la Porcherie dans le but de dissimuler les divers containers situés à ces endroits.
- Deux nouveaux piliers publics ont été posés devant la Maison de commune dans le but d'offrir une meilleure lisibilité des informations y figurant. L'ancien pilier a été stocké. Un nouvel emplacement lui sera trouvé.

#### **4.5 Eclairage public**

- La demande du crédit d'étude concernant l'assainissement de l'éclairage public a été acceptée par le Conseil communal lors de sa séance du mois de juin.
- Ces travaux, d'un montant de CHF 300'000.- TTC, consistent à remplacer 126 lampes à vapeur de mercure par des luminaires à LED, de changer une cinquantaine de mâts défectueux et de modifier quelques armoires électriques afin d'avoir tout le réseau d'éclairage public sous compteur. Ces changements seront entrepris durant le premier semestre 2015.

#### **4.6 Véhicules**

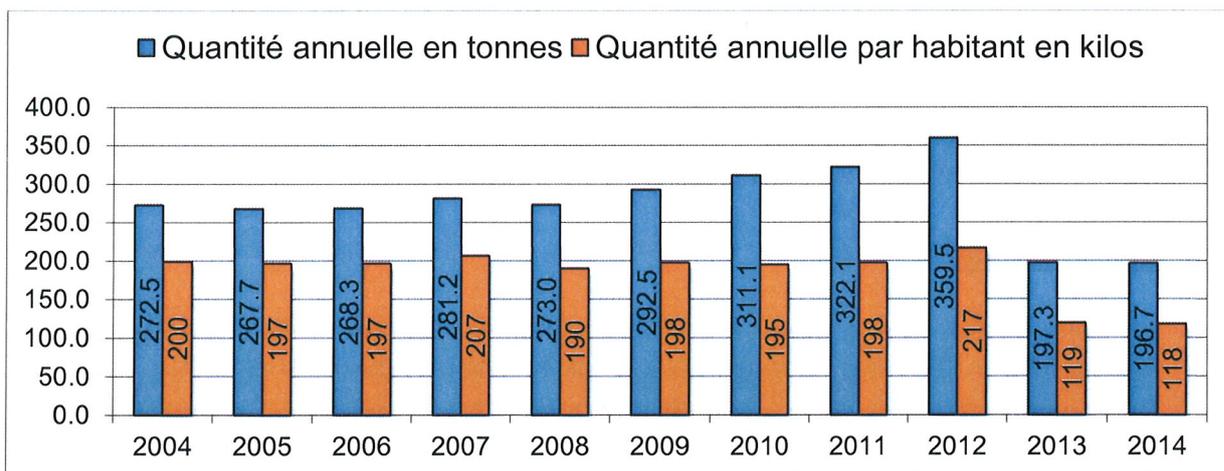
- Lors d'une discussion dans une séance des Syndics du Gros-de-Vaud, il est apparu que les véhicules communaux, considérés d'utilité publique, pouvaient être exonérés de la taxe sur les véhicules. Une lettre a été adressée dans ce sens au Service des Automobiles et de la Navigation. Notre demande a été acceptée et le remboursement

accordé, mais sans effet rétroactif ! Le VW T4, le John Deere et le Reform sont désormais dispensés de la taxe sur les véhicules.

- Après avoir pris des renseignements, il s'avère que le Reform soumis à la RPLP ne peut pas être dispensé de cette taxe fédérale

#### **4.7 Voirie et déchèterie**

- 2014 est le deuxième exercice du concept régional de la taxe au sac. Les quantités d'ordures ménagères récoltées dans notre commune ont été pratiquement identiques à celles de l'année 2013. Nous constatons que le taux de sacs non conformes est très bas. La population joue très bien le jeu. Le même constat est à faire au niveau régional. Des contrôles ont été effectués durant l'année dans les divers périmètres. Il en ressort que le taux de non-conformité s'élève à 0.6% en diminution par rapport à 2013 (1.1%).
- C'est au mois de mars que la Municipalité a mis en place un service de ramassage spécifique dans le but de récolter les déchets organiques des ménages. Sept containers bruns destinés à ce service sont répartis sur le territoire communal. Ils sont nettoyés 3 fois par an. Ces déchets sont acheminés à Lavigny pour y être valorisés en gaz et en compost. Durant cette année, il en a été récolté 22 tonnes soit environ 13 kg par habitant.
- Les containers métalliques communaux destinés aux ordures ménagères ont été entièrement renouvelés en fin d'année. Leur état général demandant un entretien toujours plus fréquent, ils ont été repris par notre fournisseur au prix de la ferraille et remplacés par des containers en plastique plus facile à manœuvrer et à ouvrir.
- Durant les 10 dernières années, les quantités d'ordures ménagères récoltées ont été les suivantes :



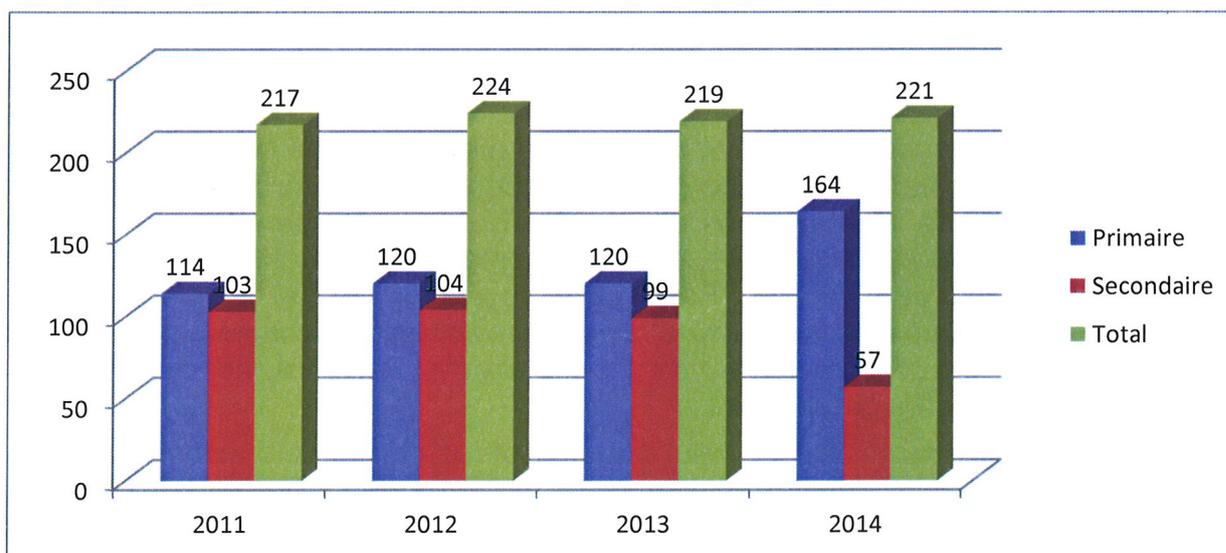
## 5. INSTRUCTION PUBLIQUE

### 5.1 ASICoPe

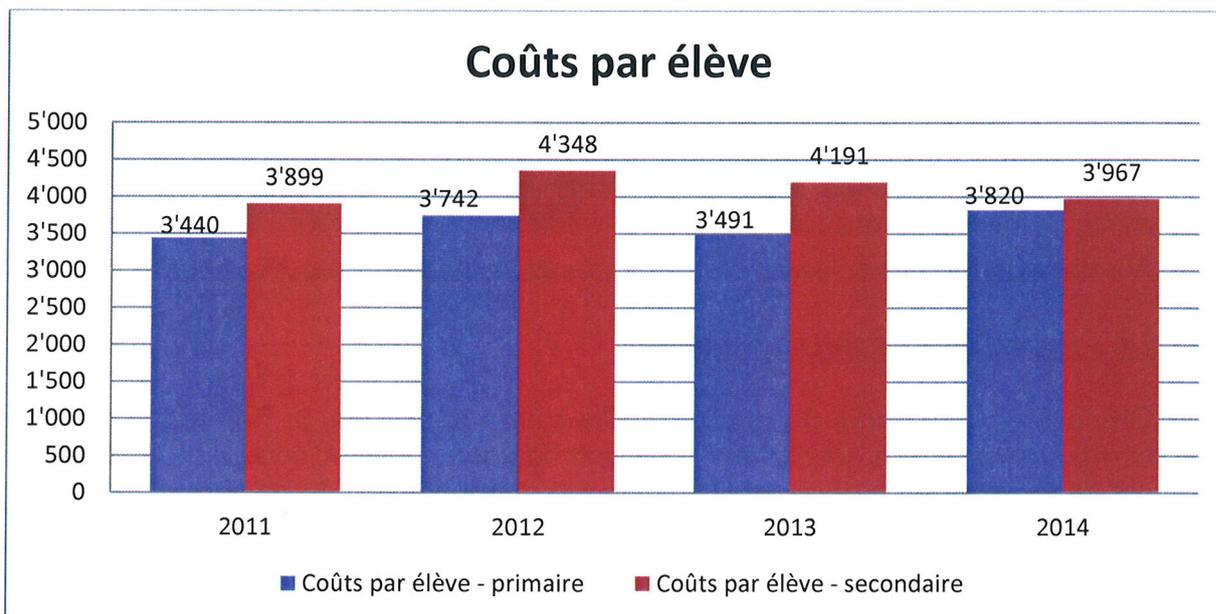
- Le chantier « réorganisation scolaire » continue son feuilleton, à la différence que les séries américaines ont une fin pour le moins prévisible. Notre système d'éducation ne semble pas connaître de fin cohérente, pour le moment en tout cas.
- Les indécisions, les fausses informations et les diverses turbulences induites par les services de l'Etat de Vaud ont une incidence négative sur le fonctionnement des établissements scolaires et de l'ASICoPe en particulier. Cette dernière est inquiète pour l'avenir. Divers projets dont les études ont été financées, collège des Chavannes, piscine, transport, cantines, sont mis à mal par nos autorités cantonales qui dénigrent le travail fait en aval et palabrent sur une organisation scolaire fantasque et peu réaliste.
- Dans les faits, plusieurs groupes de travail ont œuvré au chevet de la nouvelle organisation qui prévoyait, suite aux vœux des communes de La Sarraz et environs, de créer un Etablissement primaire et secondaire (EPS) à eux seuls, dans un bassin de population enfantine de moins de 700 élèves. Après bien des rebondissements, que nous vous épargnerons, la cheffe du département a tranché comme suit : Montricher fera désormais partie de l'Asbire, La Sarraz hérite d'un EPS, la commune de Vullierens, faisant partie de l'ASICoPe, se voit dans un premier temps rattachée à Morges, le canton ayant décidé de répondre favorablement à un courrier de cette commune envoyé à l'insu de l'ASICoPe. Par la suite, voyant qu'il n'était pas crédible, le Conseil d'Etat a alors changé son fusil d'épaule et réintégré la commune de Vullierens à l'ASICoPe. Les 5 communes, dont La Sarraz et environs ne veulent plus, sont transférées à notre groupement.
- Cette nouvelle répartition ne peut nous satisfaire puisque les communes dites « du bas » étant déjà minoritaires et ayant par le passé souffert de cet état de fait ne peuvent adhérer à cette décision qui déséquilibre encore plus le clivage entre communes « du haut » et communes « du bas ». Pour la petite histoire, notons qu'en votation les transports ont été attribués à la société SAPJV, alors que le bas de la Venoge était clairement défavorable à ce choix, de même pour les travaux liés aux projets des Chavannes sis sur la commune de Cossonay.
- Dans un souci d'économie et de logique, les communes « Venoge+ » (Penthaz, Penthaz, Daillens, Lussery-Villars, Mex et Vufflens-la-Ville) ont commandé une étude auprès de la société Microgis, étude qui prouve que le bassin d'élèves est aujourd'hui estimé à 1000 élèves et que cette population devrait augmenter pour atteindre 1250 élèves au début de la décennie prochaine. Cela nécessite une réflexion importante quant à la création d'un EPS avec les communes du bas de la Venoge, soit un groupement de 6 villages. Cela permettrait de diminuer les frais de transports, de construire pour un avenir durable et d'incorporer aux projets tous les paramètres afin de répondre aux demandes futures du parascolaire, des cantines et de la journée en continu, tous ces merveilleux projets dont l'organisation à terme incomberont aux communes

- En résumé, la bataille sera longue, mais sachez, chers conseillères et conseillers, que la Municipalité mettra tout en œuvre pour que la future organisation scolaire soit cohérente. En conclusion, comme ne l'a pas chanté Sheila, l'école n'est pas finie.
- Il est certain que l'école est un sujet sensible et émotionnel, mettant en scène des acteurs aussi différents que les politiques, la DGEO, les directeurs, les enseignants, les parents et les élèves. Tous ont des avis aussi pertinents qu'intéressants, concernant le fonctionnement de l'école de demain. Gageons qu'une solution viable à long terme permettra de satisfaire tout ce monde.
- Nous suivons attentivement le dossier concernant le remboursement de l'écolage pour les élèves enclassés par la MEP.
- La cantine de midi à Cossonay est désormais informatisée et le système convient aux usagers. Notons que diverses institutions sont intéressées par notre système de gestion de repas. Leur participation financière permettrait de diminuer nos coûts.
- Les comptes 2013 de l'ASICoPe et le budget 2014 ont été acceptés.

## **5.2 Ecoliers de Penthaz**



- Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, la répartition des élèves entre primaire et secondaire a été modifiée, ce qui modifie également la répartition des coûts par élève primaire et secondaire, comme le montre le graphique ci-dessous.
- Après la régulière progression de ces dernières années, le nombre total d'élèves est stable.



### **5.3 Etudes surveillées**

- Le principe est largement soutenu, tant par le Comité directeur de l'ASICoPe que par le corps enseignant. Les structures de Penthalaz et Cossonay accueillent de nombreux élèves. Ce succès génère une nouvelle problématique d'encadrement, à savoir la difficulté de trouver des « coaches » volontaires disposant de la formation adéquate.

### **5.4 Conseil d'établissement**

- Cette année, le conseil d'établissement a été quelque peu modifié.
- Très sensible au problème de la réorganisation scolaire, il s'est proposé pour aider le Codir lors des transactions avec la DGEO.

### **5.5 Ecoles de musique**

- Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les Ecoles de musique, l'Etat reverse la subvention versée par les communes (CHF 6.50 / hab. en 2014) directement aux Ecoles de musique qui répondent aux critères de la loi.
- Un règlement communal sur les aides individuelles à l'écolage en matière d'enseignement de la musique, ainsi que le barème des subsides, ont été adoptés et entreront en vigueur en janvier 2015.

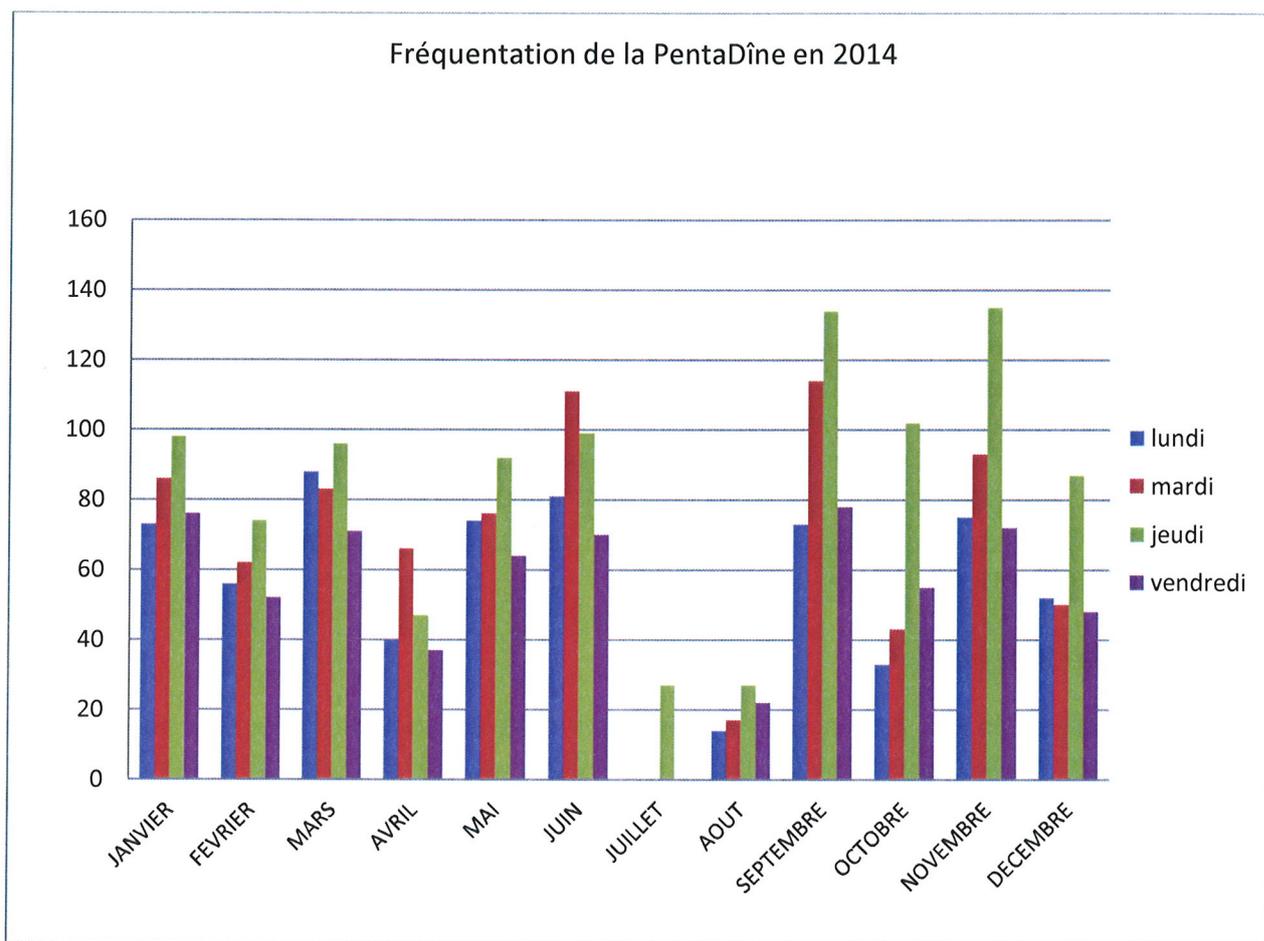
### **5.6 Patrouilleurs**

- Pour parer aux futurs problèmes de circulation sur le chemin de l'école, consécutifs à l'ouverture de deux chantiers sur la route de Daillens, la Municipalité a décidé de renforcer ses patrouilles. Cela ne s'est pas fait sans peine. En effet, suite à un avis de recherche, un certain nombre de personnes ont postulé pour cette fonction mais malheureusement, pour diverses raisons aussi absurdes qu'agaçantes, après avoir suivi le cours de formation, nombre d'entre elles se sont désistées.

- Après ces péripéties, un effectif complété a pu être mis en place fin 2014. La gestion du groupe a été placée sous la coordination de Mme Line Corbel que la Municipalité tient à remercier pour son efficacité.
- Un grand merci également à Mme Calixte Monachon qui a quitté sa fonction cette année après de nombreuses années de bons et loyaux services. Un petit cadeau de remerciement lui a été remis lors de la traditionnelle réception de fin d'année.
- A noter que les patrouilleurs verront leur salaire horaire revu à la hausse dès 2015.

### **5.7 La « PentaDîne » cantine scolaire**

- Grâce à un personnel de qualité et des repas appréciés, la PentaDîne ne cesse de connaître un succès qui réchauffe le cœur des gens qui s'en occupent. Sa fréquentation est en forte augmentation, à tel point qu'un plafonnement du nombre d'enfants pourrait être envisagé.
- L'accès au Skate-park et à la place de jeux, ainsi que l'achat de divers jouets et jeux éducatifs, permettent à nos chères têtes blondes de passer un agréable moment entre les deux tranches d'école.
- Si le budget pour cette structure a été dépassé, la Municipalité tient à préciser que la qualité des prestations offertes aux enfants, tant par l'encadrement que par la diversité des repas, contribue à un large succès auprès des parents. L'augmentation du nombre d'enfants fréquentant la structure nous a obligés à engager de nouvelles personnes pour assurer la surveillance. En conclusion, si ce service n'est pas gratuit, son coût est sans nul doute très largement inférieur à une structure étatisée style parascolaire.
- Parallèlement, la Municipalité fait face à ~~l'apparition de~~ l'impatience de certains parents devant l'absence de mise en place, au niveau cantonal, du système Harmos voté en fin de la précédente législature, ces derniers désirant laisser leurs enfants à l'institution toute la journée.



## 6. SECURITE PUBLIQUE

### **6.1 Service du feu**

- Le SDIS Région Venoge est intervenu à maintes reprises, mais beaucoup moins qu'en 2013. Il a été alarmé 42 fois pour des feux (-20 par rapport à 2013), 35 fois pour des dégâts d'eau (-37 fois par rapport à 2013), 17 fois pour des sauvetages (+6 par rapport à 2013), 7 fois pour des pollutions (-5 fois). Ce chiffre ne comprend pas les engagements pour des services, les alarmes automatiques et les exercices.
- Pour Penthaz, le SDIS est intervenu à 6 reprises (-2) et a été engagé pour un service préventif lors du TPV.

### **6.2 Protection civile**

- Les abris de la Léchire sont toujours affectés à l'accueil d'urgence en faveur de nos habitants (par exemple en cas d'incendie). La partie poste sanitaire est également utilisée à quelques reprises dans le courant de l'année par le SDIS Région Venoge pour des exercices ARI (utilisation du matériel respiratoire).

### **6.3 Police – sécurité publique**

- Le CRPS a vécu une année calme. En sus de quelques séances ordinaires du comité, seul le forum annuel d'information au sein d'un groupement scolaire du district a ponctué cet exercice. Toutefois, une nouveauté est apparue : une séance d'information et d'échanges pour nos aînés (60 ans et plus) avec les autorités sur la sécurité. En 2015, notre région verra l'organisation d'une telle séance sur la demande de la Municipalité.
- Durant l'automne, nous avons renouvelé le contrat qui nous lie à EKML, ceci pour un an, aux mêmes conditions financières. Nous en avons profité pour faire le bilan annuel de la présence des représentants de la société sur notre territoire, ce qui a conduit à modifier quelque peu le mode opérationnel sur le terrain, entre autre en augmentant le nombre de passages. Ces derniers sont désormais plus courts, mais plus fréquents. Nous avons confirmé la nécessité de la visibilité des véhicules et des personnels d'intervention et requis une amélioration de la convivialité des rapports d'intervention que la Municipalité reçoit après chaque passage.
- Lors d'une ronde de nuit de la société EKML durant l'automne, une importante fuite d'eau a pu être découverte dans les abris PC. Elle a nécessité l'intervention des pompiers, mais a sans doute pu être découverte beaucoup plus tôt que cela n'aurait été le cas en l'absence des rondes de cette société, le lieu n'étant pas forcément fréquenté au quotidien.
- Afin de faire face à l'augmentation des atteintes à la propriété publique, la Municipalité a étudié l'installation de systèmes de vidéosurveillance avec l'aide d'EKML et d'une société spécialisée. Pour respecter la loi, elle a, dans un premier temps, fait approuver par votre Conseil un règlement sur la vidéosurveillance.

- Parallèlement, notre ASP a poursuivi son travail sur le terrain.
- Toujours en 2014, la Municipalité a eu plusieurs entretiens avec divers représentants de la Gendarmerie vaudoise.
- Finalement, voici les statistiques des interventions de la Gendarmerie sur notre territoire communal en 2014 qui nous ont été fournies par le Chef du poste d'Echallens dont nous dépendons :

<b>EVENEMENT SUR LA COMMUNE DE PENTHAZ EN 2014</b>	
Accident avec animaux	4
Accident avec blessé	2
Accident DM (dommages matériels)	13
Accident avec fuite	3
Cambrioleur en fuite	3
Demande d'assistance	13
Disparition	1
Dommages à la propriété	14
Incendie	1
Fuite d'un lieu de placement	48
Individu suspect	5
Véhicule suspect	4
Violence domestique	1
Voies de fait	2
Vol simple	6
Tentative vol par effraction	5
Vol par effraction	16
Vol introduction clandestine	2
<b>Total des interventions</b>	<b>143</b>

Hormis celles mentionnées ci-dessus, 217 interventions au total se sont déroulées sur notre commune.

## 7. AFFAIRES SOCIALES

### **7.1 LAJE – Réseau AJERCO**

- Le réseau AJERCO est composé des structures suivantes : 6 garderies (Croquelune à Cossonay, L'Arlequin à La Sarraz, Le Chap'ronde Rouge à Pampigny, La Chenaille à Penthalaz, La Toupie à Pompaples et Les Lucioles à Vuflens-la-Ville) ainsi que l'accueil en milieu familial. Le bilan pour 2014 est le suivant :
  - Accueil collectif préscolaire  
10 places d'accueil supplémentaires ont été créées à la garderie La Chenaille à Penthalaz dès janvier. Dès son ouverture, le nouveau groupe a connu une forte fréquentation pour être complet dès l'été 2014.
  - Accueil familial de jour  
57 accueillantes en milieu familial (AMF) (dont 2 à Penthalaz en 2014) ont également assuré la prise en charge de 384 enfants (soit 172'746 heures d'accueil). 70 enfants domiciliés à Penthalaz ont été accueillis en accueil collectif préscolaire et 14 enfants en accueil familial.
- Si le nombre d'AMF et d'enfants accueillis est stable, par contre les heures d'accueil ont augmenté de 24'000 par rapport à l'année 2013.
- Un programme de formation continue a été élaboré par les coordinatrices, lequel propose aux AMF un éventail varié de cours, notamment « Urgence petite enfance » et « La communication avec les parents ».
- 833 enfants ont bénéficié d'une place d'accueil au sein d'une structure d'accueil collectif en 2014.
- La participation communale 2014 s'est élevée à CHF 84.13 par habitant au lieu des CHF 101.-- annoncés. Cette diminution est due à une maîtrise des dépenses et une hausse de la participation des parents par rapport au budget.

### **7.2 CSR – RAS – Régionalisation de l'Action Sociale**

- Les comptes 2013 ont été acceptés lors de l'assemblée générale annuelle.
- Le budget pour 2014 a également été accepté par les membres présents. La fusion, qui a été proposée avec l'ARASPE (Prilly) et la plupart des Communes du district du Gros-de-Vaud, donne entière satisfaction.

### **7.3 Entraide familiale**

- La participation communale 2014 s'élève à CHF 827,- (CHF 0,50/hab.)
- La cotisation annuelle de CHF 30.- est renouvelée pour le journal.
- Les activités de l'Entraide familiale se concentrent sur les transports bénévoles. Les habitants concernés de notre commune bénéficient souvent de ces prestations qui sont donc tout naturellement soutenues par la Municipalité.

- Deux habitantes de Penthaz, Mmes Rose-Marie Favre et Françoise Fredez sont fortement impliquées dans le fonctionnement de l'association.
- La commune a accepté les comptes 2013.

#### **7.4 AVASAD (ASPMAD)**

- L'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) est une association de droit public autonome, dotée d'une personnalité juridique et placée sous la surveillance de l'Etat. Elle est régie par la Loi sur l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile. Elle est constituée d'Associations et Fondations régionales (A/F).
- L'AVASAD est chargée de mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire vaudois la politique d'aide et de soins à domicile, ainsi que des mesures en matière de promotion de la santé et de prévention. C'est l'Etat qui définit cette politique, en concertation avec les communes.
- L'AVASAD accomplit ses missions par l'intermédiaire de ses associations ou fondations régionales d'aide et de soins à domicile et en collaboration avec les réseaux de soins reconnus d'intérêt public.
- La contribution des communes pour 2014 est de CHF 79,90 par habitant, soit en baisse d'environ 2%.

#### **7.5 EHNV**

- Rien de particulier à signaler pour 2014.

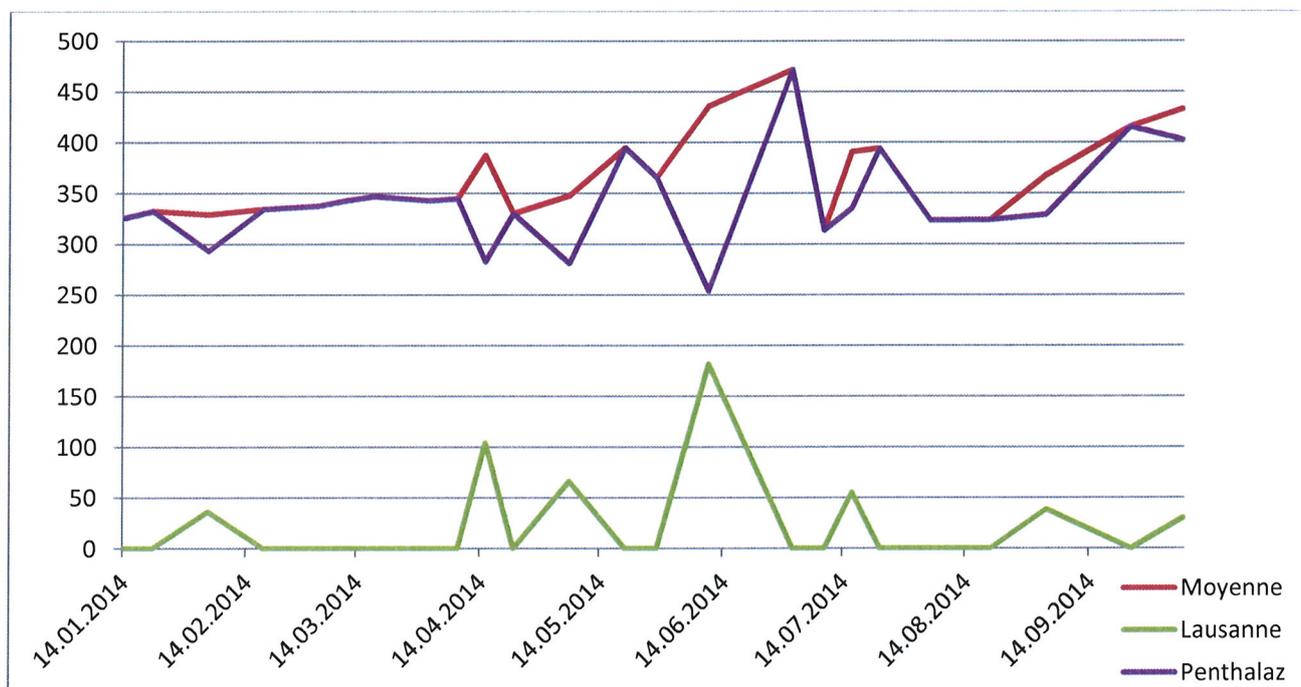
#### **7.6 Passeport vacances Région Cossonay**

- Les vacances scolaires d'automne sont agrémentées par des activités spécifiques destinées aux enfants de notre région. Bon nombre de familles, notamment dans notre commune, bénéficient des activités mises en place par cette organisation.
- La Municipalité s'associe volontiers, au même titre que l'ensemble des communes voisines, à la réussite de l'exercice financier du « Passeport vacances », en proportion de la fréquentation des enfants de Penthaz.

## 8. SERVICES INDUSTRIELS

### 8.1 Eau

Statistiques de la consommation d'eau 2014 en m3/jour



**Tableau des captages – Achat et vente d'eau – Pertes**

Année	Captages / Achats							Ventes m3	Pertes	
	Captage	%	Lausanne	%	Penthalez	%	Total		m3	%
2000	27'213	20.1	1	0.0	107'540	79.8	134'754	96'737	38'017	28.2
2001	25'654	20.5	1	0.0	99'480	79.5	125'134	90'267	34'867	27.8
2002	12'890	8.8	25	0.0	133'960	91.2	146'875	94'430	52'445	35.7
2003	15'322	9.5	915	0.6	144'230	89.9	160'467	104'928	55'539	34.6
2004										
2005	19'420	14.6	5'817	4.4	107'314	81.0	132'551	96'854	35'697	26.9
2006	16'939	13.6	3'941	3.2	103'557	83.2	124'437	104'649	19'788	15.9
2007	26'220	22.2	3'436	2.9	88'512	74.9	118'168	100'303	17'865	15.1
2008	10'167	8.9	3'629	3.1	100'790	88.0	114'586	96'297	18'289	16.0
2009	0		10'098	8.1	114'824	91.9	124'922	97'813	27'109	21.7
2010	0		17'524	13.6	111'245	86.4	128'769	110'391	18'378	14.3
2011	0		9'502	7.4	119'314	92.6	128'816	110'050	18'766	14.6
2012	0		46'224	31.6	100'277	68.4	146'501	111'713	34'788	23.7
2013	0		7'070	5.0	135'093	95.0	142'163	111'885	30'278	21.3
2014	0		5393	4.0	129'718	96.0	135'111	105'044	30'067	22.3

- Les pertes à 22,3 % sont légèrement supérieures à l'année passée. La Municipalité reste très attentive à notre consommation tout au long de l'année et plus particulièrement pendant les mois d'été et en période de sécheresse.

## **8.2 Fontaines**

- Les fontaines au bas du Chemin du Vieux Collège ont été confiées pour rénovation à l'entreprise Chappuis à L'Isle. La première est en cours de restauration ; la seconde, trop vétuste, a nécessité la commande d'un nouveau bassin. Leur implantation a été repensée par la Municipalité sur proposition de l'entreprise Chappuis. Le retour de ces bassins à leur emplacement est prévu dans le courant printemps 2015.

## **8.3 Cours d'eau.**

- Des travaux de renaturation, organisés, réalisés et financés par l'Etat, ont eu lieu sur les bords de la Venoge. Ces travaux visent principalement à parer à son débordement.

## **8.4 AIEE**

- Les travaux de transformation se poursuivent selon le planning prévu.

## **8.5 Cosvegaz/Holdigaz**

- Rien de particulier à signaler pour 2014, aucune demande de nouveaux raccordements ne nous étant parvenues.

## 9. REPONSES DE LA MUNICIPALITE AUX QUESTIONS DE LA COMMISSION DE GESTION SUR L'EXERCICE 2013

Le rapport de la Commission de gestion sur les activités 2013 comportait principalement des remarques et des vœux.

Le présent rapport apporte des réponses à ces interrogations, tout comme les différents entretiens entre la commission et la Municipalité concernant l'exercice 2014 et les réalisations effectuées durant la même période.

Cependant, la Municipalité tient à apporter quelques commentaires sur quelques points précis :

### **Véhicules**

Compte tenu des finances communales, encore en voie de convalescence, du découvert au bilan à amortir, la Municipalité a jugé prématuré et incohérent de créer un fonds de renouvellement de la flotte de véhicules au détriment de cet amortissement.

### **Retour de la Municipalité sur le rapport de la CoGest au personnel communal**

La Municipalité rappelle le caractère public du rapport de la CoGest qui est disponible sur le site internet de la Commune (passage d'intranet à internet) après l'approbation des comptes et documents annexes par le législatif communal.

Elle mettra néanmoins à disposition du personnel un exemplaire « papier » du rapport de la CoGest selon le même rythme.

### **Etalement des dépenses importantes – information à la CoGest**

Nous vous rappelons que la loi sur les communes ne permet pas aux exécutifs de mettre au budget des dépenses supérieures à CHF 50'000.- - CHF 60'000.-. La loi prévoit aussi, qu'en cas de dépenses extraordinaires entrant dans le cadre des compétences municipales, ce soit la CoFin qui en soit avertie. La Municipalité, consciente d'une certaine déficience d'information en la matière, a décidé de corriger ce fait dès 2015.

Par contre, financièrement parlant, l'étalement dans le temps de certaines dépenses n'est pas toujours intéressante ; en effet, le cumul des coûts sur plusieurs exercices d'un projet étant souvent plus coûteux que le financement sur un seul exercice dudit projet. De fait, la Municipalité préfère passer au travers d'arbitrages, donc de reporter la totalité de certains travaux, lors de l'établissement des budgets.

## 10. COMPTES 2014 ET COMMENTAIRES

### 10.1 Introduction

Conformément aux articles 93b ss de la loi sur les communes, et la modification du 20 octobre 2003 sur le règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, art. 34 ss, nous avons fait procéder, par un organe de révision possédant toutes les qualifications requises, au contrôle annuel de nos comptes. Vous trouverez à la fin de l'analyse le rapport établi à ce sujet.

### 10.2 Tableau du résultat avant attributions

	Comptes 2014 en francs	Budget 2014 en francs	Comptes 2013 en francs
Total des revenus	7'595'601.10	6'789'785.00	6'298'510.72
Total des charges	-7'446'123.52	-6'884'205.00	-6'954'545.07
Résultat avant attributions	149'477.58	-94'420.00	-656'034.35

Ce tableau ne requiert aucun commentaire particulier.

### 10.3 Comptes 2014

Le résultat 2014 est supérieur aux prévisions du budget de CHF 243'897.58. Toutefois, ce résultat est trompeur. En effet, des éléments extraordinaires viennent sensiblement améliorer le résultat final. Il s'agit principalement de :

- Décompte final de la facture sociale 2013 CHF 117'144.-
- Décompte final de la péréquation 2013 CHF 185'373.-
- Décompte final des frais de gendarmerie 2013 CHF 21'905.-
- Facturation 2011 à 2014 des frais scolaires des enfants de la MEP CHF 59'043.30
- Amortissement extraordinaire du collège de la Léchire CHF -180'000.-

	Comptes 2014 en francs
<b>Résultat net</b>	<b>149'477.58</b>
Décompte final facture sociale 2013	-117'144.00
Décompte final péréquation 2013	-185'373.00
Décompte final gendarmerie 2013	-21'905.00
Refacturation écolage enfants de la MEP 2011-2014	-59'043.30
Amortissement extraordinaire du collège de la Léchire	180'000.00
<b>Résultat net avant éléments extraordinaires</b>	<b>-53'987.72</b>

Le résultat net de CHF 149'477.58 se compose en partie d'éléments non monétaires comme les variations de provisions et les amortissements. Nous vous proposons ci-dessous un tableau présentant le résultat avant les éléments susmentionnés.

#### Tableau de décomposition du résultat 2014

	<b>Comptes 2014 en francs</b>
Total des revenus avant dissolutions de provisions	7'060'165.97
Total des charges avant amortissements et attributions aux provisions	-6'210'766.04
<b>Résultat avant amortissements et variation de provisions</b>	<b>849'399.93</b>
Dissolutions de provisions	535'435.13
Attributions aux provisions	-165'538.70
Amortissements légaux	-671'792.08
Amortissements complémentaires	-398'026.70
<b>Résultat net</b>	<b>149'477.58</b>

Ce tableau fait ressortir un excellent résultat monétaire pour l'année 2014. Toutefois, il faut être attentif au fait que celui-ci ne s'est matérialisé qu'à partir du mois de novembre, lorsque nous avons reçu les remboursements relatifs aux soldes 2013 de la péréquation et de la facture sociale.

**Comptabilisation du résultat de CHF 149'477.58** selon tableau de répartition du résultat ci-dessus :

	<b>Comptes 2014 en francs</b>
<b>Découvert au 01.01.2014</b>	<b>-458'624.32</b>
Résultat net 2014	149'477.58
<b>Découvert au 31.12.2014</b>	<b>-309'146.74</b>

## Financements spéciaux 2014

Résultat des services financés par des recettes affectées :

Dicastère	Excédent de charges en francs	Excédent de recettes en francs
16 Tourisme		509.55
45 Ordures ménagères et décharges	10'186.75	
46 Réseau d'égouts et épuration		62'444.40
65 Défense incendie	38'553.25	
81 Service des eaux		102'584.75
<b>Totaux (sans les forêts et PC, réserves épuisées)</b>	<b>48'740.00</b>	<b>165'538.70</b>

## Mutations dans les fonds de réserves

Voici les attributions ou prélèvements obligatoires effectués dans les postes 928 du bilan :

Comptes	Au 1er janvier 2014 en francs	Prélèvements en francs	Versements en francs	Au 31 décembre 2014 en francs
928.01 Service des eaux	630'319.07	-	102'584.75	732'903.82
928.02 Service du feu	26'975.58	26'975.58	-	-
928.03 Egouts	219'901.81	-	62'444.40	282'346.21
928.04 Tourisme	1'299.35	-	509.55	1'808.90
928.05 Ordures ménagères	25'468.10	6'214.05		19'254.05

La réserve pour le service du feu est désormais épuisée, ce qui explique la différence entre l'excédent de charges présenté dans le premier tableau ci-dessus et le prélèvement fait à la réserve.

La réserve pour les ordures ménagères a été amputée de CHF 6'214.05 quand bien même l'excédent de charges se monte à CHF 10'186.75. Cette différence s'explique par la volonté de la Municipalité de n'utiliser la provision spécifique que d'un cinquième par année au maximum. Pour mémoire, cette provision a été constituée grâce aux stocks de sacs vendus lors de la mise en place du système actuel. Toutefois cette situation déficitaire ne devra pas perdurer, car ce dicastère ne doit en aucun cas être financé par l'impôt ordinaire selon les règles fédérales.

## Mutations en compte d'attente

Comptes	Au 1er janvier 2014 en francs	Prélèvements en francs	Versements en francs	Au 31 décembre 2014 en francs
920.68 PQ Vaux Penten	111'320.00	-	-	111'320.00
920.69 PQ Floret II	310'812.85	-	-	310'812.85

Aucune comptabilisation des taxes pour la contribution aux équipements n'est faite en 2014

## **10.4 Finances**

### ***Liquidités***

L'année 2014, à l'exception du dernier trimestre, a encore été marquée par une insuffisance chronique de liquidité. Les résultats négatifs des derniers exercices (en particulier 2013), augmentés du montant des acomptes de la péréquation qui se sont avérés trop élevés d'environ CHF 400'000.- en 2013 et certainement de CHF 200'000.- en 2014, en sont les principales causes. Cette situation a nécessité la demande à deux reprises d'un délai pour le paiement de la facture sociale en février et en septembre.

Toutefois, suite aux remboursements du décompte final de la péréquation et de la facture sociale 2013 en novembre 2014, la liquidité est revenue à un niveau acceptable.

Le disponible à court terme, au 31 décembre 2014, s'élève à CHF 604'660.46, plus proche de 2011 et 2012 que les CHF 364'230.74 de 2013. La situation est la même pour les créanciers revenus à CHF 311'084.43 en fin d'année, contre CHF 750'988.93 à fin 2013 et CHF 321'845.49 à fin 2012.

### ***Amortissements financiers et dette communale***

La dette globale de la commune au 31 décembre 2014 est de CHF 3'984'332.-, plus une limite de crédit de CHF 1'000'000,- non utilisée. Ce montant inclut une somme de CHF 1'350'000.- pour la grande salle qui est prise en charge au 2/3 par l'ASiCoPe, sur la base du taux fédéral de référence pour la partie « loyer » et pour les amortissements futurs, le tout sous la forme de loyers à percevoir.

Malgré les importants et nécessaires investissements consentis au cours de la précédente législature, cela ne représente qu'un montant de CHF 2'391.55 par habitant (1666 habitants recensés officiellement par le SCRIS).

Le coût 2014, toujours par habitant, du financement de cette dette est de CHF 51.55 (CHF 59.29 selon la comptabilité, voir commentaire du compte 220.322.3) grâce à la politique d'utilisation rationnelle des liquidités courantes et de surveillance des marchés par la bourse communale et la Municipalité, ceci afin de profiter de taux favorables.

## Investissements

Le tableau de récapitulatif ci-dessous vous donnera une vision globale de nos investissements :

Comptes	Au 1er janvier 2014 en francs	Investissements	Amortissements Subventions	Au 31 décembre 2014 en francs
914.11 Sécurisation des Publes	136'137.60	-	-19'450.00	116'687.60
914.12 Eclairage public (préavis municipal)	4'520.35	-	-	4'520.35
914.13 Route d'accès de la Rippe	38'614.30	-	-	38'614.30
914.16 EP (Voirie) Préav. 2,3,5	23'606.65	-	-3'934.45	19'672.20
914.17 EP (10 ans) Préav. 2,3,5	373'859.00	-	-53'383.00	320'476.00
914.18 Espace publics Etude Pr.2,3,5	59'000.00	-	-12'000.00	47'000.00
914.19 Espace publics (routes) Pr.2,3,5	2'268'010.00	-	-83'995.00	2'184'015.00
914.192 Espace publics (Bornalet) Pr.2,3,5	128'200.00	-	-4'750.00	123'450.00
914.30 Autres immeubles administratifs	1.00	-	-	1.00
914.31 Collège de la Léchire	300'000.00	-	-300'000.00	-
914.34 Collège de la Léchire (Plafonds)	53'385.00	-	-8'897.50	44'487.50
914.35 Rénovation Collège du Bornalet	397'560.15	466.55	-398'026.70	-
914.37 Cuisine et rempl. Mobilier GS	97'309.40	-	-16'218.20	81'091.20
914.38 Réfection de la Salle Polyvalente *	1'836'519.98	-	-	1'836'519.98
914.39 Création d'un ascenseur Collège de la Léchire	62'872.30	-	-6'985.80	55'886.50
914.91 Programme informatique	4'650.00	-	-4'650.00	-
<b>Total</b>	<b>5'784'245.73</b>	<b>466.55</b>	<b>-912'290.65</b>	<b>4'872'421.63</b>

\* Comptabilisation des amortissements par fonds d'amortissement

Par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la valeur comptable du patrimoine administratif a diminué de CHF 911'824.10 au 31 décembre 2014. Cette importante baisse s'explique par :

- la presque absence d'investissement durant l'année écoulée.
- l'amortissement intégral de la rénovation du Bornalet, comme indiqué dans le préavis municipal
- l'amortissement complémentaire de CHF 180'000.- sur le collège de la Léchire (voir commentaire du compte 220.331.0)

Il faut également tenir compte de l'amortissement indirect de la rénovation de la Grande Salle de CHF 62'000.- par an à partir de 2011, soit à ce jour CHF 248'000.-.

Ce fonds a été créé pour les raisons suivantes :

- L'investissement s'est terminé en 2012 (en principe, nous commençons les amortissements seulement l'année suivant la fin de l'investissement).
- Pour une bonne visibilité, il est nécessaire de tenir les comptes d'investissement et d'amortissement séparément lorsqu'une autre entité participe au financement.

En conséquence, en 2014, les investissements nets ont diminué de CHF 973'824.10.

## Marge d'autofinancement

La marge d'autofinancement brute 2014 est de **CHF 753'871.80** pour des dépenses d'investissements de **CHF 466.65**.

Cette situation exceptionnelle (absence presque totale d'investissement) ne permet pas de calculer le degré d'autofinancement de la Commune. Toutefois, elle permet de retrouver une situation de liquidité agréable permettant de travailler sereinement et d'envisager de nouveaux investissements.

### **10.5 Commentaires du Syndic**

Après avoir tutoyé les abysses inquiétants des déficits cumulés, grâce au soutien de la majorité du Conseil qui a suivi la Municipalité dans son souci de réagir fermement à la dégradation structurelle de nos finances, nous avons sans doute franchi le Rubicon l'an dernier pour voir l'horizon s'éclaircir peu à peu.

L'exercice 2014 se solde donc par un bénéfice de près de CHF 150'000.- alors que le budget prévoyait encore un déficit, ceci malgré quelques déconvenues au niveau des recettes et l'amortissement extraordinaire du collège de la Léchire, mais grâce à quelques bonnes surprises provenant de l'exercice 2013, mais remboursées en 2014 qui ont compensé ceci.

Conformément aux exigences légales, ce résultat nous permet une première réduction du découvert cumulé durant ces dernières années.

Parallèlement, l'exécutif communal a disposé d'un brin d'air sur le plan de la trésorerie, particulièrement à partir du quatrième trimestre, les premiers étant encore demeurés problématiques, comme nous l'avons évoqué plus haut, compte tenu du décalage entre l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier, de la hausse de l'imposition et sa portée réelle sur les acomptes sur impôts versés régulièrement par l'ACI.

Néanmoins, cela lui a permis d'assurer l'entretien du patrimoine et d'envisager de financer une ou deux dépenses extrabudgétaires par le biais des liquidités courantes plutôt que par l'emprunt, ceci dès 2015 comme l'ont démontrés son budget et les préavis qui vous ont été présentés durant l'automne 2014.

Par ailleurs, l'exécutif est plus serein quant à la capacité de notre collectivité à faire face aux projets primordiaux à venir et à l'impact de certaines décisions cantonales à l'avenir.

Il s'agit principalement des dossiers « En Epity – Rte de la Gravière » pour lequel la Municipalité devrait déposer un préavis à l'attention du Conseil de septembre 2015 et « Rte de Daillens » pour lequel la Municipalité devrait déposer un préavis à l'attention du Conseil de décembre 2015.

Parallèlement, l'introduction inévitable du concept Harmos (accueil de jour des enfants) et la refonte des groupements scolaires dans la région de la Venoge, quelle que soit l'issue du combat que mène les communes de la Venoge dans ce dossier de 1<sup>ère</sup> importance, tant au niveau de l'organisation, du confort de vie des élèves (temps passé dans les transports) que des coûts induits, auront un impact sur nos futurs budgets.

Finalement, la révision en cours de la loi sur la fiscalisation des entreprises, décrite plus haut, impactera quelque peu nos recettes issues des personnes morales. L'ampleur de cet impact n'est actuellement pas mesurable, mais nous vous rappelons que les personnes morales ne contribuent que pour 3 % à nos recettes.

En conclusion, la Municipalité est satisfaite de cette récente évolution même si elle est consciente que cela a nécessité un effort fiscal supplémentaire, parfois douloureux, de la part des Tartreuses et Tartreux d'aujourd'hui afin de permettre à la prochaine génération de disposer encore des capacités financières pour faire évoluer notre village tout en faisant face à leurs futures obligations intercommunales et cantonales.

## **10.7 Lettre de la fiduciaire**



1

Lausanne, le 8 mai 2015

### **MUNICIPALITE DE PENTHAZ**

Monsieur Philippe Besson, Syndic  
Rue du Vieux-Collège 7  
Case postale 49  
1303 Renens

Monsieur le Syndic,  
Messieurs les Municipaux,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Commune de Penthaz, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement et les autres informations pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

Notre mandat consiste à vérifier la comptabilité et à émettre une opinion sur les comptes annuels. Conformément aux articles 32 et suivants du règlement sur la comptabilité des Communes du 14 décembre 1979, modifié le 29 octobre 2003, nous avons établi à votre intention le présent rapport détaillé.

Nous avons également entrepris diverses investigations non prévues dans le plan de révision, mais jugées indispensables pour la bonne exécution de notre mandat. Le détail des vérifications opérées lors de notre contrôle est consigné dans nos notes de révision. Nous les tenons à votre disposition.

Ce rapport détaillé a pour but de vous informer sur les éléments suivants :

1. Réalisation de l'audit des comptes annuels
2. Constatations générales
3. Constatations relatives aux comptes annuels
4. Constatations relatives aux comptes de fonctionnement
5. Résultat de l'audit des comptes annuels
6. Annexes :
  - comptes annuels
  - justifications des postes du bilan
  - travaux effectués.

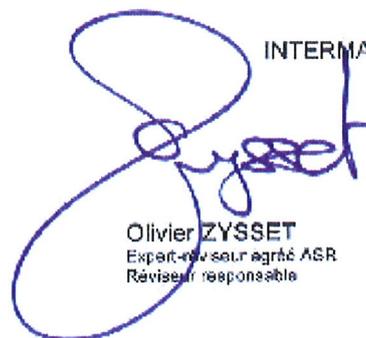
Les contrôles effectués nous ont permis de constater que les comptes sont régulièrement tenus et qu'ils sont adaptés à l'ampleur des affaires de la Commune.

Nous remercions Monsieur Cédric Tronchet, Boursier communal pour sa coopération. Aucune restriction d'accès aux informations et aux pièces comptables ne nous a été opposée lors de nos contrôles.

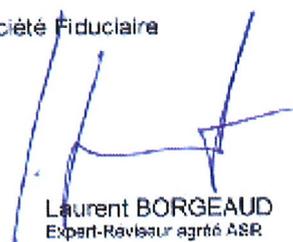
Nous restons bien entendu à votre entière disposition afin de discuter des différents points relevés dans le présent document.

Nous vous présentons, Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux, l'expression de nos sentiments distingués.

INTERMANDAT SA Société Fiduciaire



Olivier ZYSSET  
Expert-Comptable agréé ASB  
Réviseur responsable



Laurent BORGEAUD  
Expert-Comptable agréé ASB

**COMMUNE**

**DE**

**PENTHAZ**

**Comptes 2014**

**et**

**commentaires**

Compte	Désignation	Comptes 2014		Budget 2014		Comptes 2013	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>1</b>	<b>Administration Générale</b>	<b>1'197'554.96</b>	<b>479'096.80</b>	<b>1'153'100.00</b>	<b>441'700.00</b>	<b>1'210'222.07</b>	<b>446'632.32</b>
<b>10</b>	<b>Autorité</b>	<b>184'760.95</b>	<b>90'015.40</b>	<b>180'900.00</b>	<b>90'000.00</b>	<b>190'541.85</b>	<b>91'441.75</b>
101	Conseil Communal	19'169.50		22'800.00		19'596.00	
101.300.3	Jetons de présence	1'545.00		2'500.00		1'935.00	
	<i>Diminution de nombre de conseillers par rapport à 2013</i>						
101.306.9	Indemnités et rbt frais	17'462.50		20'000.00		17'208.30	
	<i>Situation identique à 2013</i>						
101.310.1	Imprimés, fournitures de bureau	162.00		300.00		452.70	
102	Municipalité	165'591.45	90'015.40	158'100.00	90'000.00	170'945.85	91'441.75
102.300.1	Rétributions	63'160.00		61'600.00		62'000.00	
102.303.0	Cotisations AVS, etc.	17'982.00		16'500.00		18'312.45	
102.306.9	Indemnités et rbt frais	69'689.65		65'000.00		75'547.30	
102.317.0	Réceptions manifestations	14'759.80		15'000.00		15'086.10	
102.436.1	Remboursement de tiers		10'395.30		8'000.00		7'533.00
	<i>Participation accrue de nos Municipaux à des séances intercommunales</i>						
102.490.0	Imputation Interne Indemnités		79'620.10		82'000.00		83'908.75
	<i>Les comptes se terminant par 390.0 et 490.0 se compensent (répartition dans chaque dicastère sur la base des heures annoncées par les municipaux et les employés)</i>						
<b>11</b>	<b>Administration</b>	<b>781'197.13</b>	<b>383'733.85</b>	<b>818'800.00</b>	<b>349'400.00</b>	<b>826'817.19</b>	<b>350'603.22</b>
110	Secrétariat municipal	781'197.13	383'733.85	818'800.00	349'400.00	826'817.19	350'603.22
110.301.1	Traitements	468'559.25		469'000.00		496'215.80	
110.303.0	Cotisations AVS etc.	40'735.55		41'500.00		42'792.35	
110.304.0	Caisse de pension CIP	71'226.00		72'500.00		61'157.40	
110.305.0	Assurances maladie & acc.	21'408.25		19'500.00		21'591.40	
110.306.9	Indemnités et rbt frais	2'185.60		2'500.00		1'299.20	
110.309.4	Charges de sécurité du personnel (laa,ltr,etc.)			1'000.00			
110.309.9	Autres charges du pers.	10'390.15		12'000.00		9'035.45	
110.310.1	Imprimés, fournitures de bureau	7'818.05		7'000.00		7'628.90	
110.310.2	Journaux et frais d'annonces	3'069.30		4'000.00		3'010.90	
110.311.1	Achat d'équipement, mob. de bureau			3'000.00		53.30	
110.315.1	Entretien d'équip. de bur eau (mobilier, machines)	994.00		1'000.00		829.40	
110.318.1	Frais de port et CCP	5'419.31		6'000.00		4'607.69	
110.318.2	Téléphones et télécomm.	7'090.15		6'500.00		7'161.97	
110.318.3	Frais bancaires	609.01		500.00		346.30	
110.318.4	Frais de contentieux, escomptes et poursuites	3'457.55		500.00		1'481.25	
	<i>Suivi des débiteurs, nombre de procédure en augmentation depuis l'introduction de la taxe voirie individuelle; partiellement compensés dans 110.436.1</i>						
110.318.5	Honoraires et frais d'expertise	4'087.80		35'000.00		40'346.20	
	<i>Audit des comptes CHF 7'000.-; Autres études et dossier CHF 10'000.-; Etudes et contentieux police des constructions CHF 24'100.-, partiellement compensés dans 110.436.1</i>						
110.318.6	Assurances	7'895.70		7'300.00		6'681.90	
110.318.7	Emoluments papiers ident.	10'212.00		10'000.00		10'857.60	
110.318.9	Prestations de tiers	5'559.02		5'000.00		2'340.58	

Compte	Désignation	Comptes 2014		Budget 2014		Comptes 2013	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
110.318.91	Prestations de tiers (Etat des lieux)		5'569.64				1'207.00
110.319.3	Cotisations de membres		14'240.10		15'000.00		19'882.60
110.365.9	Aides et subventions		15'384.00		18'000.00		13'332.35
110.365.91	Manifestations villag. et culturelles				18'000.00		17'108.20
	<i>Charges déplacées sous 150.365.31</i>						
110.365.92	Manifestation du 1er août 3 communes				14'000.00		4'911.00
	<i>Charges déplacées sous 150.365.32</i>						
110.390.0	Imputations Internes Sala ires & Indemnités		38'286.70		50'000.00		52'938.45
110.431.91	Emoluments (permis de con struire, d'habiter)			12'744.65		9'000.00	
	<i>2 dossiers importants (Denner et Pré-du-Château)</i>						
110.431.92	Emoluments (Cartes d' Identité, Passeports)		19'006.55			18'000.00	19'388.00
110.431.93	Emoluments (divers)		1'590.00				2'220.00
110.436.1	Remboursement de tiers		43'030.10			30'000.00	23'648.05
	<i>Prestations d'assurances relatives aux employés; remboursement de frais contentieux; remboursement de frais d'études relatifs aux constructions</i>						
110.436.2	Remboursement 1000 ans						336.00
110.436.4	Escompte fournisseurs		491.50			2'000.00	1'039.92
110.437.0	Sentences municipales		2'943.00			4'000.00	4'700.70
110.490.0	Imputations Internes Sala ires		303'225.50			286'400.00	292'350.55
110.490.9	Imputations Internes diverses		702.55				
<b>15</b>	<b>Affaires culturelles et de loisirs</b>		<b>75'533.88</b>		<b>1'530.00</b>		<b>50'006.05</b>
150	Affaires culturelles et		75'533.88		1'530.00		50'006.05
150.352.3	Bibliothèque intercomm.		35'448.40				50'006.05
	<i>Le budget 2014 prévoyait CHF 28'000.- sous compte 511.352.3; il s'agit de la première année de fonctionnement. le budget annuel avait été augmenté de CHF 5'000.- par décision PPDL pour l'acquisition de livres pour adultes. Pour pallier à l'absence d'une bibliothécaire malade, un engagement de personnel a du être consenti.</i>						
150.365.31	Manifestations villag. et culturelles		20'247.63				
150.365.32	Manifestation du 1er août 3 communes		5'923.95				
150.390.0	Imputations Internes Sala ires & Indemnités		13'913.90				
	<i>Prestations effectuées par les employés pour les manifestations villageoises</i>						
150.436.2	Remboursement de tiers			1'530.00			
<b>16</b>	<b>Tourisme</b>		<b>3'817.55</b>		<b>3'300.00</b>		<b>4'587.35</b>
160	Tourisme		3'817.55		3'300.00		4'587.35
160.319.3	Cotisations de membres		3'308.00		3'300.00		3'288.00
160.381.7	Attribution réserve		509.55				1'299.35
160.406.6	Taxes de séjour			3'817.55		2'300.00	4'587.35
<b>18</b>	<b>Transport Publics</b>		<b>113'239.80</b>		<b>107'700.00</b>		<b>99'636.55</b>
180	Transport Publics		113'239.80		107'700.00		99'636.55
180.351.7	Part. déficit TPublics		47'462.00		47'800.00		42'363.00
180.352.7	Participation bus PPDL		62'412.55		57'900.00		53'644.55
	<i>Sous estimation du carburant au 1er budget annuel et pose des portes automatiques sur les deux bus, mais récupération partielle sur les dépenses thématiques.</i>						
180.365.9	Subvention carte CFF PPDL		1'583.15		2'000.00		1'693.70

Compte	Désignation	Comptes 2014		Budget 2014		Comptes 2013	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
180.390.0	Imputations Internes Salaires & Indemnités	1'782.10				1'935.30	
<b>19</b>	<b>Informatique</b>	<b>39'005.65</b>		<b>42'400.00</b>		<b>38'633.08</b>	
190	Informatique	39'005.65		42'400.00		38'633.08	
190.310.1	Fournitures de bureau			1'500.00			
190.311.1	Achat de matériel	2'655.45		2'000.00		3'734.60	
190.316.3	Redevance d'utilisation	32'732.65		35'000.00		33'554.70	
190.318.2	Téléphone et télécomm.	1'116.00		900.00		933.53	
190.318.9	Prestations de tiers	2'501.55		3'000.00		410.25	

Compte	Désignation	Comptes 2014		Budget 2014		Comptes 2013	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>2</b>	<b>Finances</b>	<b>2'190'023.90</b>	<b>5'538'722.02</b>	<b>1'642'350.00</b>	<b>5'086'250.00</b>	<b>1'738'598.54</b>	<b>4'478'281.64</b>
21	Impôts	169'182.37	4'046'692.52	186'000.00	4'313'150.00	213'673.33	3'436'848.09
210	Impôts	169'182.37	4'046'692.52	186'000.00	4'313'150.00	213'673.33	3'436'848.09
210.318.7	Frais de perception	33'802.03		36'000.00		34'349.68	
210.319.1	Impôts payés à d'autres communes	4'056.50		19'000.00		13'249.20	
210.329.0	Intérêts rémunérateurs	3'911.46		7'500.00		8'849.93	
210.330.1	Défalcons, remises	90'292.38		85'000.00		121'064.52	
	<i>Défalcons automatique appliquée par le canton</i>						
210.365.0	Taxes voiries pour jeunes , etc.	37'120.00		38'500.00		36'160.00	
210.400.1	Impôt sur le revenu		3'045'133.16		3'072'000.00		2'608'217.86
	<i>Augmentation suite à la hausse d'impôt</i>						
210.400.2	Impôt sur la fortune		251'872.23		238'000.00		222'138.73
	<i>Augmentation suite à la hausse d'impôt</i>						
210.400.3	Impôt à la source		76'258.71		154'000.00		70'977.50
	<i>Conforme à l'année 2013</i>						
210.401.1	Impôt sur le bénéfice		139'021.15		265'000.00		-4'180.40
	<i>Retour à un niveau normal après l'année 2012 exceptionnellement bonne (CHF 308'478.75) et l'année 2013 exceptionnellement mauvaise (CHF -4'180.40)</i>						
210.401.2	Impôt sur le capital		10'381.05		12'000.00		13'182.50
210.401.3	Impôt compl. s'immeubles des personnes morales		14'793.00		12'000.00		10'911.50
210.402.0	Impôt foncier		283'908.10		280'000.00		281'466.10
210.404.0	Droits de mutation		135'281.90		143'000.00		57'138.10
210.405.0	Impôts successions et donations		3'987.50		10'000.00		16'997.60
210.406.1	Impôts sur les chiens		9'850.00		10'000.00		9'500.00
210.409.0	Impôts récupérés après défalcons		17'565.08		30'000.00		31'548.06
	<i>Résultat inférieur à nos attentes, malgré le niveau élevé des défalcons</i>						
210.410.1	Patentes de boissons et tabac		150.00		150.00		150.00
210.422.1	Intérêts moratoires		18'916.90		28'000.00		31'151.20
210.437.1	Majorations sur impôts		4'089.34		3'000.00		4'886.04
210.441.1	Part impôts s/gains immobiliers		35'484.40		56'000.00		82'763.30
<b>22</b>	<b>Service financier</b>	<b>1'127'782.88</b>	<b>1'055'778.80</b>	<b>1'145'500.00</b>	<b>773'100.00</b>	<b>1'086'659.96</b>	<b>840'308.85</b>
220	Service financier	1'127'782.88	1'055'778.80	1'145'500.00	773'100.00	1'086'659.96	840'308.85
220.322.3	Intérêts des emprunts	98'782.88		86'500.00		84'659.96	
	<i>Suite à la demande de la fiduciaire, modification de la manière de comptabiliser les intérêts passifs. Par le passé, les intérêts étaient comptabilisés uniquement lors de leur paiement. Dorénavant, les intérêts courus (à savoir les intérêts dus à la fin de l'année, mais non encore facturés) sont pris en compte. Cela induit une augmentation des charges comptabilisées lors du changement de méthode, soit en 2014 et permet de prendre en compte une part des intérêts en cas de la souscription d'un nouvel emprunt en cours d'année. Notre dette et leurs conditions n'ont pas connu d'évolution durant l'année écoulée.</i>						
220.352.0	Compte de péréquation		1'029'000.00		1'059'000.00		1'002'000.00
	<i>Prévision de la péréquation tenant compte de la situation effective des recettes fiscales</i>						
220.422.1	Revenus des capitaux		6'672.15		6'000.00		7'201.95
220.424.1	Vente p.-valeurs du patri moine financier		1'400.00				

Compte	Désignation	Comptes 2014		Budget 2014		Comptes 2013	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
220.441.0	Redistribution de la taxe CO2		333.65		100.00		104.90
220.452.0	Compte de péréquation		653'000.00		579'000.00		573'000.00
220.452.1	Dépenses thématiques, remboursement		209'000.00		188'000.00		237'000.00
220.452.2	Compte de péréquation Solde année précédente		185'373.00				23'002.00
	<i>Décompte 2013 en notre faveur (remboursement de l'Etat)</i>						
<b>23</b>	<b>Amortissements et réserve non ventilée</b>	<b>893'058.65</b>	<b>436'250.70</b>	<b>310'850.00</b>		<b>438'265.25</b>	<b>201'124.70</b>
230	Amortissements et réserve	893'058.65	436'250.70	310'850.00		438'265.25	201'124.70
230.330.0	Amortissement débiteurs et financier	5'235.75		1'000.00		4'505.60	
230.331.0	Amortissement obligatoire patr.adm.(sans routes)	320'968.20		141'000.00		140'968.20	
	<i>Amortissement extraordinaire du Collège de la Léchire de CHF 180'000. - suite à l'annonce par l'AS/CoPe de la fin de leur prise en charge des loyers au 31.12.2014. Décalage de 18 mois dans la comptabilité communale par rapport au calcul des 30 ans d'amortissement de l'AS/CoPe. Cette différence datait de la création du groupement scolaire et des montants acceptés alors.</i>						
230.331.1	Amortissement obligatoire patrim. adm. (ROUTES)	168'828.00		168'850.00		168'828.00	
230.332.0	Amortissement investiss.	398'026.70				123'963.45	
	<i>Amortissement de la rénovation du Bomalet fait en une seule fois selon préavis par prélèvement dans la réserve pour travaux futurs (prélèvement sous compte 202.480.0)</i>						
230.480.0	Prélèvements sur fonds de réserve		436'250.70				201'124.70
	<i>Dissolution réserve pour l'amortissement de la rénovation du Bomalet CHF 398'026.70; Diminution provision débiteurs impôts CHF 38'224.-</i>						

Compte	Désignation	Comptes 2014		Budget 2014		Comptes 2013	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>3</b>	<b>Domaines et bâtiments</b>	<b>342'280.98</b>	<b>240'764.05</b>	<b>303'870.00</b>	<b>207'800.00</b>	<b>293'298.60</b>	<b>216'762.90</b>
<b>31</b>	<b>Terrains</b>	<b>30'846.43</b>	<b>16'910.10</b>	<b>31'600.00</b>	<b>14'800.00</b>	<b>29'095.58</b>	<b>14'874.10</b>
310	Terrains	30'846.43	16'910.10	31'600.00	14'800.00	29'095.58	14'874.10
310.311.4	Achats de machines, matériel	46.10		4'000.00			
310.312.1	Consommation d'eau jardins familiaux	772.70		900.00			
310.314.5	Entretien des terrains (sauf football)			1'000.00			
310.314.52	Entretien terrain de football	16'321.03		12'000.00		14'477.63	
	<i>Prise en charge du marquage du terrain, suite nouvelle convention avec le FC Venoge, décision PPD après discussion avec le FC Venoge (catalogue de requêtes + études)</i>						
310.315.5	Entretien véhicule	2'535.60		4'000.00		2'999.55	
310.318.5	Honoraires et frais d'expertise			500.00			
310.318.6	Assurances	628.60		200.00		628.60	
310.319.2	Taxes sur véhicule à moteur	113.50				151.75	
310.331.0	Amortissement obligatoire patr-administratif					4'400.00	
310.390.0	Imputations Internes Sala ires & Indemnités	10'428.90		9'000.00		6'438.05	
310.423.2	Location des terrains		14'910.10		14'800.00		14'874.10
310.436.1	Remboursement de tiers		2'000.00				
	<i>Participation de l'ASI/CoPe au frais d'entretien du terrain de foot</i>						
<b>32</b>	<b>Forêts</b>	<b>23'312.65</b>	<b>15'248.75</b>	<b>26'000.00</b>	<b>11'500.00</b>	<b>27'653.60</b>	<b>12'670.10</b>
320	Forêts	23'312.65	15'248.75	26'000.00	11'500.00	27'653.60	12'670.10
320.314.6	Entretien des forêts	5'153.75		11'000.00		7'004.45	
	<i>Entretien limité à la Réverulle</i>						
320.318.5	Honoraires et frais d'exp entise	163.00				4'102.55	
320.318.9	Travaux de bûcheronnage	12'842.90		10'000.00		11'408.20	
320.352.8	Participation aux frais du garde forestier	4'262.25		4'500.00		4'261.40	
320.390.0	Imputations Internes Sala ires & Indemnités	890.75		500.00		877.00	
320.435.51	Vente de bois d'industrie		3'201.70		5'500.00		7'739.95
	<i>Diminution du volume de bois vendu</i>						
320.435.52	Vente de bois de feu		4'080.00		6'000.00		3'600.00
	<i>Diminution du volume de bois vendu</i>						
320.451.8	Participation du canton		7'967.05				1'330.15
	<i>Participation du Canton aux frais de reboisement 2012-2014</i>						
<b>35</b>	<b>Bâtiments</b>	<b>288'121.90</b>	<b>208'605.20</b>	<b>246'270.00</b>	<b>181'500.00</b>	<b>236'549.42</b>	<b>189'218.70</b>
351	Bâtiment administratif et divers	99'985.30	60'217.45	69'270.00	36'000.00	58'795.21	29'016.15
351.301.1	Traitements (Porcherie)	592.75		800.00			
351.303.0	Cotisations AVS, etc.	64.95		70.00			
351.311.3	Achats de mobilier et d'équipement	2'382.50		2'000.00		6'919.35	
351.312.1	Consommation d'eau	442.60		1'000.00		488.80	
351.312.2	Consommation de gaz	7'141.00		7'000.00		7'113.55	
351.312.3	Consommation d'électricité	3'028.95		3'000.00		2'901.53	
351.313.3	Produits de nettoyage et fournitures	289.60		500.00		373.20	

Compte	Désignation	Comptes 2014		Budget 2014		Comptes 2013	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
351.314.1	Entretien	77'729.60		50'000.00		35'036.20	
	<i>Réfection de la fontaine du bas de la rue du Vieux-Collège estimée à CHF 50'000.- contre 30'000.- porté au budget. La différence provient de la nécessité de changer le vieux bassin non récupérable et des frais de remise en état du plus récent plus élevé que prévu en raison de mauvaises surprises sur des réparations antérieures. Cette réfection est financée par la dissolution de la réserve pour travaux futurs (compte 351.480.9); frais nettoyage graffiti sur le battant, dégât d'eau aux abris PC remboursé sous 351.436.3</i>						
351.318.2	Téléphones et télécomm.	90.90		300.00		319.40	
351.318.6	Assurances	2'827.65		2'400.00		3'282.68	
351.318.9	Frais divers (épuraton, ramonage, etc.)	1'387.45		700.00		285.75	
351.390.0	Imputations Internes Sala ires & Indemnités	4'007.35		1'500.00		2'074.75	
351.427.1	Locations		5'940.00		6'000.00		6'040.00
351.436.3	Remboursement de tiers		4'277.45				
	<i>Remboursement d'assurance suite à des actes de malveillance</i>						
351.480.9	Prélèvements sur fonds de réserve travaux divers		50'000.00		30'000.00		22'976.15
	<i>Voir compte 351.314.1</i>						
<b>352</b>	<b>Grande Salle</b>	<b>156'406.35</b>	<b>129'987.75</b>	<b>142'700.00</b>	<b>127'500.00</b>	<b>138'890.29</b>	<b>132'298.85</b>
352.311.3	Achat de mobilier et matériel					104.35	
352.311.32	Achat de mobilier, matér. pour Foyer et scène	5'891.60		1'000.00		384.65	
	<i>Réparation du système de réfrigération de la chambre froide pour CHF 5'478.85</i>						
352.311.33	Achat de mobilier pour la Salle (Non Ascopé)	7'174.85		6'000.00			
	<i>Installation d'un écran et d'un projecteur professionnel</i>						
352.311.34	Achat de mobilier, engins et mat.de gym			2'000.00		2'068.35	
352.312.1	Consommation d'eau	279.85		400.00		252.15	
352.312.3	Consommation d'électricité	7'969.05		9'000.00		3'072.85	
352.312.4	Consommation de combustible	19'228.60		17'000.00		17'497.10	
	<i>Frais liés à l'hiver relativement long</i>						
352.313.3	Fournitures, produits nettoyage	2'432.95		2'500.00		1'333.80	
352.314.1	Entretien	8'152.50		5'000.00		7'485.50	
	<i>Changement de tous les néons et remplacement d'une vitre suite à un acte de malveillance remboursé par l'assurance sous compte 352.436.2</i>						
352.314.12	Entretien du Foyer et scène	1'556.85		2'000.00		2'464.70	
352.314.5	Entretien des parcs et zones de loisirs			3'500.00			
352.314.6	Entretien des terrains de sport	2'000.00		2'000.00			
352.315.3	Entretien installations techniques et matériel	2'675.10		4'000.00		7'753.55	
352.318.6	Assurances	6'099.10		4'500.00		6'034.99	
352.318.9	Frais divers (épuraton, ramonage, etc.)	1'617.55		2'800.00		1'138.75	
352.331.0	Amortissement patrimoine administr. (part ASI/CoPe)	62'000.00		62'000.00		62'000.00	
352.390.0	Imputations Internes Sala ires & Indemnités	29'328.35		19'000.00		27'299.55	
352.427.1	Locations privées et vaisselles cassées		14'840.00		15'000.00		15'710.00
352.427.2	Locations ASI/CoPe		63'705.00		63'700.00		67'272.65
352.436.2	Remboursement de tiers		51'442.75		48'800.00		49'316.20
<b>353</b>	<b>Local du feu, voirie et vestiaires FC</b>	<b>14'271.85</b>	<b>16'000.00</b>	<b>18'900.00</b>	<b>15'500.00</b>	<b>20'539.58</b>	<b>25'053.70</b>
353.311.3	Achat de mobilier et équipement	837.85		1'000.00		119.10	
353.312.1	Consommation d'eau	445.45		500.00		460.25	

Compte	Désignation	Comptes 2014		Budget 2014		Comptes 2013	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
353.312.3	Consommat. d'électricité	3'353.75		4'500.00		4'342.07	
353.313.3	Fournitures, produits nettoyage	184.65		200.00		56.20	
353.314.1	Entretien	5'079.60		8'000.00		12'182.40	
353.315.3	Entretien installations techniques	699.30		3'000.00		828.40	
353.318.2	Téléphones et télécomm.	304.20				304.20	
353.318.6	Assurances	1'721.20		1'500.00		2'134.46	
353.318.9	Frais divers (épurat. ramonage, etc.)	524.40		200.00		112.50	
353.390.0	Imputations Internes Sala. ires & Indemnités	1'121.45					
353.427.1	Locations local SDJS		16'000.00		15'500.00		16'000.00
353.480.9	Prélèvements sur fonds de réserve travaux divers						9'053.70
<b>354</b>	<b>Bâtiment du Bornalet</b>	<b>17'458.40</b>	<b>2'400.00</b>	<b>15'400.00</b>	<b>2'500.00</b>	<b>18'324.34</b>	<b>2'850.00</b>
354.301.1	Traitements	6'458.30		5'000.00		7'766.10	
354.303.0	Cotisations AVS, etc.	601.10		300.00		279.60	
354.312.1	Consommation d'eau	92.65		200.00		114.80	
354.312.2	Consommation de gaz	4'294.40		5'000.00		6'452.40	
354.312.3	Consommation d'électricité	368.45		500.00		327.98	
354.313.3	Fournitures, produits nettoyage	157.25		200.00		553.20	
354.314.1	Entretien	3'257.75		1'000.00		268.20	
	<i>Rénovation de la fresque du Bornalet suite à des tags. Le remboursement de l'assurance arrivera en 2015.</i>						
354.315.3	Entretien installations techniques	659.80		1'000.00		543.60	
354.318.6	Assurances	787.05		700.00		981.46	
354.318.9	Frais divers (épurat. ramonage, etc.)	492.75		1'500.00		162.00	
354.390.0	Imputations Internes Sala. ires & Indemnités	288.90				875.00	
354.436.2	Remboursement de tiers		2'400.00		2'500.00		2'850.00

Compte	Désignation	Comptes 2014		Budget 2014		Comptes 2013	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>4</b>	<b>Travaux</b>	<b>602'949.97</b>	<b>344'775.55</b>	<b>594'335.00</b>	<b>341'635.00</b>	<b>612'917.14</b>	<b>324'745.28</b>
<b>43</b>	<b>Routes</b>	<b>180'893.22</b>		<b>192'700.00</b>		<b>235'773.51</b>	<b>875.35</b>
430	Routes	180'893.22		192'700.00		235'773.51	875.35
430.309.9	Autres charges du pers.	827.75				393.10	
430.311.4	Achats de machines, matériel	10'337.99		30'000.00		68'084.10	
430.312.3	Consomm. d'électricité	24'440.52		20'000.00		26'306.16	
	<i>Conforme à l'année 2013</i>						
430.313.6	Carburants et fournitures pour véhicules	3'943.25		5'000.00		3'794.25	
430.314.2	Entretien des routes	36'234.84		40'000.00		23'271.40	
430.314.21	Balayeage des routes comm unales	2'086.55		3'500.00		3'171.95	
430.314.31	Entretien éclairage public	10'098.00		15'000.00		10'218.95	
430.314.32	Entretien signalisation	836.02		2'000.00		6'017.35	
430.315.5	Entretien des véhicules, matériel	8'184.25		6'000.00		19'873.90	
	<i>Diminution des frais d'entretien. Ceux-ci restent toutefois élevés en raison de l'âge du parc de véhicules et supérieurs au budget un peu optimiste.</i>						
430.318.1	Frais de port et CCP					109.00	
430.318.5	Honoraires et frais d'expertise	19'294.20		20'000.00		10'575.35	
	<i>Honoraire étude carrefour de la Treille</i>						
430.318.6	Assurances	3'369.70		3'500.00		3'422.30	
430.318.9	Facturation de tiers (Neige, etc)	7'208.40		5'000.00		5'713.05	
	<i>Eparage du bord des routes plus important</i>						
430.319.2	Taxes sur véhicule à moteur	2'137.40		2'700.00		2'616.65	
430.331.0	Amortissement obligatoire patr.administratif					6'600.00	
430.390.0	Imputations Internes Sala ires & Indemnités	51'665.25		40'000.00		45'606.00	
430.390.9	Imputations Internes diverses	229.10					
430.452.7	Participation de tiers communes et ass.de comm.						875.35
<b>44</b>	<b>Parcs et cimetière</b>	<b>91'157.25</b>	<b>15'994.80</b>	<b>71'500.00</b>	<b>13'000.00</b>	<b>54'286.55</b>	<b>1'123.85</b>
440	Parcs et cimetière	91'157.25	15'994.80	71'500.00	13'000.00	54'286.55	1'123.85
440.309.9	Autres charges du pers.	2'694.80				1'571.45	
	<i>Equipement et cours nouveau chef de voirie</i>						
440.311.6	Achats mobilier urbain et matériel	26'655.50		15'000.00		1'150.20	
	<i>Première partie de la réfection du jardin du souvenir CHF 15'994.80 financée par la dissolution de la réserve pour travaux futurs (Compte 440 480.9), achats de machines CHF 1'725 60; entretien des espaces publics</i>						
440.314.5	Entretien	5'699.55		5'000.00		3'578.15	
440.315.6	Entretien équipement et matériel spécialisé	642.10		500.00		730.50	
440.318.9	Facturation de tiers (Creuse)			1'000.00		800.00	
440.390.0	Imputations Internes Sala ires & Indemnités	55'465.30		50'000.00		46'456.25	
440.436.1	Remboursement de tiers						1'123.85
440.480.9	Prélèvements sur fonds de réserve travaux divers		15'994.80		13'000.00		

Compte	Désignation	Comptes 2014		Budget 2014		Comptes 2013	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>45</b>	<b>Ordures ménagères et décharges</b>	<b>248'770.50</b>	<b>244'797.80</b>	<b>282'635.00</b>	<b>282'635.00</b>	<b>257'805.28</b>	<b>257'805.28</b>
451	Ordures ménagères	248'770.50	244'797.80	282'635.00	282'635.00	257'805.28	257'805.28
451.301.2	Traitements auxiliaires	135.00				120.00	
451.309.9	Autres charges du pers.	938.65				363.75	
451.310.2	Publications, documentation	3'185.65	2'700.00			2'897.95	
451.311.5	Achats containers et matériel	12'825.10	55'000.00			15'985.30	
	<i>Renoncement à l'implantation de 3 moloks</i>						
451.315.6	Entretien containers et matériel	3'832.85	5'000.00			3'630.00	
451.318.1	Frais de port et CCP	333.50					
451.318.5	Honoraires et frais d'exp erlise	2'200.00				2'859.25	
451.318.8	Enlèvement des ordures fact. par un tiers	29'899.85	25'000.00			24'896.50	
	<i>Augmentation due à la mise en place de la récupération des déchets crus et cuits CHF 4'831.20 pour 3 trimestres, soit CHF 4.- par habitant pour une année complète.</i>						
451.319.9	TVA à la charge de la com mune	2'422.20				2'296.20	
451.331.0	Amortissement des invest issements	8'584.45	8'935.00			6'284.45	
	<i>Amortissement intégral du logiciel de facturation des taxes voirie en raison du changement de logiciel informatique en 2015</i>						
451.352.61	Elimination des ordures	125'835.22	110'000.00			128'409.03	
	<i>Conforme à l'année 2013</i>						
451.352.62	Elim. des déchets carnés	887.13	1'000.00			747.00	
451.390.0	Imputations Internes Sala ires & Indemnités	57'217.45	75'000.00			69'315.85	
	<i>Amélioration du mode de répartition des heures des employés</i>						
451.390.9	Imputations Internes diverses	473.45					
451.431.9	Emoluments (gestion des déchets)		40.00				40.00
451.434.2	Taxes voirie		116'640.00		104'000.00		118'775.20
451.434.3	Taxes aux sacs		69'693.35		73'635.00		72'572.85
451.435.4	Rétrocessions diverses (verres, etc.)		5'356.55		5'000.00		6'871.98
451.435.5	Contributions sociales et impôts		41'624.20		50'000.00		44'169.00
451.436.1	Remboursement de tiers		5'229.65		50'000.00		9'734.30
	<i>Activation des 3 moloks pas effectuée: facturation de prestations de voirie à des tiers</i>						
451.436.12	Remboursement de la TVA						39.80
451.481.1	Prélèvement réserve		6'214.05				5'602.15
	<i>Dissolution de 1/5e de la réserve constituée par une rétrocession extraordinaire de CHF 31'070.25 liée à la mise en place de la taxe au sac</i>						
<b>46</b>	<b>Réseau d'égouts et d'épuration</b>	<b>78'599.75</b>	<b>78'599.75</b>	<b>37'000.00</b>	<b>37'000.00</b>	<b>61'139.20</b>	<b>61'139.20</b>
460	Réseau d'égouts	78'599.75	78'599.75	37'000.00	37'000.00	61'139.20	61'139.20
460.314.4	Entretien des canalisat. et collecteurs	8'320.80		30'000.00		31'036.10	
460.318.5	Honoraires et frais d'expertise	1'881.80				3'800.00	
460.332.0	Amortissement facultatif patrimoine administratif					3'000.00	
460.381.1	Attribution réserve	62'444.40				16'336.75	
460.390.0	Imputations Internes Salaires & Indemnités	5'952.75	7'000.00			6'966.35	
460.434.1	Taxes raccordement égouts		78'599.75		20'000.00		40'747.15
	<i>2 dossiers importants (Denner et Pré-du-Château)</i>						
460.436.2	Remboursement de tiers			500.00			20'392.05

Compte	Désignation	Comptes 2014		Budget 2014		Comptes 2013	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
460.481.1	Prélèvement réserve				16'500.00		
<b>47</b>	<b>Cours d'eau</b>	<b>3'529.25</b>	<b>5'383.20</b>	<b>10'500.00</b>	<b>9'000.00</b>	<b>3'912.60</b>	<b>3'801.60</b>
470	Cours d'eau	3'529.25	5'383.20	10'500.00	9'000.00	3'912.60	3'801.60
470.314.7	Entretien			10'000.00		1'760.40	
470.390.0	Imputations Internes Sala ires & Indemnités	3'529.25		500.00		2'152.20	
	<i>Entretien de la Voirze sur la base du salaire des employés</i>						
470.436.1	Remboursement de tiers		200.00		1'000.00		280.00
470.451.6	Participation du Canton		5'183.20		8'000.00		3'521.60
	<i>Rbt de l'entretien de la Voirze sur la base du tarif horaire de la commune</i>						

Compte	Désignation	Comptes 2014		Budget 2014		Comptes 2013	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
5	<b>Instruction publique et cultes</b>	<b>1'395'715.43</b>	<b>451'284.45</b>	<b>1'430'000.00</b>	<b>372'700.00</b>	<b>1'368'387.79</b>	<b>432'144.33</b>
51	<b>Enseignement primaire</b>	<b>1'093'337.12</b>	<b>392'241.15</b>	<b>1'072'800.00</b>	<b>372'700.00</b>	<b>907'465.98</b>	<b>432'144.33</b>
511	Enfantine, primaire, sup.	636'483.97		635'000.00		435'889.93	
511.301.2	Traitements patrouilleurs	24'945.80		25'000.00		27'179.00	
511.303.0	Cotisations AVS etc.	3'052.05		1'500.00		2'212.65	
	<i>Amélioration de la répartition des frais entre les dicastères</i>						
511.309.9	Autres charges du pers.	652.55					
	<i>Recherche du nouveaux patrouilleurs</i>						
511.310.3	Fournitures pour patrouil leurs	1'311.30		500.00		86.30	
	<i>Equipement pour les nouveaux patrouilleurs</i>						
511.352.2	Participations groupement intercommunal	606'522.27		580'000.00		406'411.98	
	<i>Selon décompte de l'ASiCoPe (déplacement des années scolaires avec nouvelle LEO)</i>						
511.352.3	Bibliothèque scolaire intercommunale			28'000.00			
	<i>Frais passés sous compte 150.352.3</i>						
512	<b>Bâtiments scolaires</b>	<b>193'901.10</b>	<b>322'896.80</b>	<b>192'900.00</b>	<b>325'900.00</b>	<b>243'433.15</b>	<b>361'790.35</b>
512.312.1	Consommation d'eau Léchire	2'351.35		3'000.00		2'190.85	
512.312.3	Consommation d'électricité é Léchire	23'718.25		25'000.00		24'342.00	
512.312.4	Consommat. de combustible Léchire	28'392.50		25'000.00		22'091.50	
512.313.3	Fournitures, produits de nettoyage	6'655.15		7'000.00		5'501.55	
512.314.1	Entretien des bâtiments Léchire	23'148.55		7'500.00		58'846.90	
	<i>Entretien électricité suite au contrôle OIBT, Entretien chauffage et toiture du collège dû au vieillissement du bâtiment</i>						
512.314.2	Entretien des préaux Léchire	1'563.40		7'500.00		169.35	
512.315.1	Entretien installations, mobilier,mat.non scolaire	3'191.45		2'500.00		23'382.25	
512.318.6	Assurances Léchire	6'531.90		7'500.00		7'120.35	
512.318.9	Frais divers (épuraton, ramonage) Léchire	3'432.25		4'000.00		3'038.05	
512.331.0	Amortissement obligatoire patrimoine administratif	15'883.30		15'900.00		15'883.30	
512.390.0	Imputations Internes Sala ires & Indemnités	79'033.00		88'000.00		80'867.05	
512.427.1	Locations		146'979.00		158'900.00		158'756.95
512.436.2	Remboursement de tiers		175'917.80		167'000.00		203'033.40
513	<b>Ecologie et Garderie</b>	<b>262'952.05</b>	<b>69'344.35</b>	<b>244'900.00</b>	<b>46'800.00</b>	<b>228'142.90</b>	<b>70'353.98</b>
513.301.1	Salaires La Pentadine	51'641.55		35'000.00		41'720.90	
	<i>Augmentation du nombre d'enfants nécessitant le renforcement de l'encadrement, afin de respecter les normes du SPJ</i>						
513.303.0	Cotisations AVS etc.	5'084.90		2'500.00		2'624.60	
	<i>Amélioration de la répartition des frais entre les dicastères</i>						
513.311.3	Achats Matériel Pentadine	529.60		1'000.00		595.50	
513.313.1	Achats Repas Pentadine	26'129.25		21'000.00		22'712.85	
513.351.5	Participation FAJE (AJERCO)	157'473.00		166'100.00		138'178.00	
	<i>Diminution du déficit à financer par les communes en raison des encaissements effectifs des parents</i>						
513.365.9	Subvention Halle Jeux	5'950.00		5'000.00		5'950.00	
513.365.92	Fondation FAJE	8'270.00		8'300.00		8'220.00	

Compte	Désignation	Comptes 2014		Budget 2014		Comptes 2013	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
513.390.0	Imputations Internes Sala ires & Indemnités		7'873.75		6'000.00		8'141.05
513.436.1	Remboursement de tiers			44'820.00		39'000.00	39'010.00
513.436.11	Remboursements ASiCoPe			9'009.00		7'800.00	7'683.00
513.436.12	Remboursement FAJE (AJERCO-RAS)			15'515.35			23'660.98
	<i>Décompte 2013 en notre faveur</i>						
<b>52</b>	<b>Enseignement secondaire</b>	<b>244'698.91</b>	<b>59'043.30</b>	<b>282'000.00</b>		<b>408'937.79</b>	
520	Enseignement secondaire	244'698.91	59'043.30	282'000.00		408'937.79	
520.352.2	Participation arrondiss. intercommunal	244'698.91		282'000.00		408'937.79	
	<i>Selon décompte de l'ASiCoPe (déplacement des années scolaires avec nouvelle LEO)</i>						
520.436.2	Remboursement de tiers		59'043.30				
	<i>Ecolage des enfants de la MEP refacturé aux communes de domicile de leurs parents (modification de la loi courant 2014). Dès 2015, l'ASiCoPe se chargera de faire la facturation et ne nous imputera plus les enfants dans la MEP.</i>						
<b>53</b>	<b>Enseignement spécialisé</b>	<b>12'751.00</b>		<b>18'700.00</b>		<b>11'042.00</b>	
530	Enseignement spécialisé	12'751.00		18'700.00		11'042.00	
530.352.2	Part. versées pour le sport et la culture	2'000.00		2'000.00		2'000.00	
530.352.3	Part. versées aux écoles de musique & LEM	10'751.00		16'700.00		9'042.00	
	<i>Suite à l'introduction de la LEM, plus de subvention payée à l'école de musique de Cossonay</i>						
<b>54</b>	<b>Office d'orientation professionnelle</b>	<b>2'362.10</b>		<b>2'800.00</b>		<b>2'469.20</b>	
540	Office d'orientation	2'362.10		2'800.00		2'469.20	
540.351.2	Participation au canton	2'362.10		2'800.00		2'469.20	
<b>56</b>	<b>Service médical et dentaire</b>	<b>1'000.00</b>		<b>1'000.00</b>			
560	Service médical	1'000.00		1'000.00			
560.366.4	Aides individuelles "santé"						
<b>58</b>	<b>Temples et cultes</b>	<b>42'566.30</b>		<b>52'700.00</b>		<b>38'472.82</b>	
580	Temples et cultes	42'566.30		52'700.00		38'472.82	
580.301.1	Traitements	4'600.00		4'900.00		4'600.00	
580.303.0	Cotisations AVS, etc.	72.70		400.00		315.80	
580.312.3	Consommation d'électricité	2'378.15		4'000.00		5'647.89	
580.314.1	Entretien	1'479.65		1'500.00		958.30	
580.315.3	Entretien installations techniques	9'276.80		12'000.00		8'087.75	
580.318.6	Assurances	1'575.05		1'000.00		1'887.43	
580.318.9	Organiste	10'296.50		10'000.00		10'026.85	
580.365.21	Participation paroisse (protestante)	4'320.45		3'500.00		3'080.20	
580.365.22	Participation paroisse (catholique)	8'270.00		15'000.00		3'173.30	
	<i>Rénovation de la chapelle de La Sarraz reportée en raison du conflit juridique entre l'Etat et les communes. Néanmoins, participation à la réfection intérieure de la chapelle de Cossonay et à des mises à niveau électriques toujours à Cossonay</i>						
580.390.0	Imputations Internes Sala ires & Indemnités	297.00		400.00		695.30	

Compte	Désignation	Comptes 2014		Budget 2014		Comptes 2013	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>6</b>	<b>Police</b>	<b>300'513.43</b>	<b>56'428.03</b>	<b>298'050.00</b>	<b>21'700.00</b>	<b>282'987.73</b>	<b>39'229.95</b>
<b>61</b>	<b>Police de proximité</b>	<b>223'256.33</b>	<b>23'965.00</b>	<b>223'350.00</b>	<b>1'000.00</b>	<b>213'929.93</b>	<b>980.00</b>
610	Police de proximité	223'256.33	23'965.00	223'350.00	1'000.00	213'929.93	980.00
610.301.1	Salaires HUP	19'948.50		20'200.00		19'948.50	
610.303.0	AVS etc. HUP	1'762.55		1'800.00		1'762.55	
610.304.0	Caisse de retraite HUP	3'282.10		3'350.00		2'767.20	
610.305.0	Ass. maladie & Acc. HUP	665.40		700.00			
610.309.9	Autres charges du pers.	958.30				609.00	
610.311.6	Achat Matériel			1'000.00			
610.318.9	Sécurité villageoise	10'555.63		11'000.00		9'740.18	
610.351.5	Participation à des charg es cantonales	184'291.00		184'300.00		177'597.00	
610.390.0	Imputations Internes Salaires & Indemnités	1'792.85		1'000.00		1'505.50	
610.437.0	Amendes d'ordre		2'060.00		1'000.00		980.00
610.451.1	Part. charges cantonales Solde année précédente		21'905.00				
	<i>Décompte 2013 en notre faveur (remboursement de l'Etat)</i>						
<b>63</b>	<b>Police Sanitaire</b>			<b>1'000.00</b>			
630	Police Sanitaire			1'000.00			
630.318.5	Assistance sanitaire (Plan canicule, etc.)			1'000.00			
<b>65</b>	<b>Défense contre l'incendie</b>	<b>38'553.25</b>	<b>26'975.58</b>	<b>40'700.00</b>	<b>20'700.00</b>	<b>33'752.65</b>	<b>33'752.65</b>
651	Défense contre l'incendie locale	38'553.25	26'975.58	40'700.00	20'700.00	33'752.65	33'752.65
651.318.1	Frais de port			500.00			
651.318.9	Frais d'intervention			2'000.00			
651.352.1	Part. au SDIS Venoge	35'210.70		36'200.00		31'014.30	
651.390.0	Imputations Internes Sala ires & Indemnités	3'342.55		2'000.00		2'738.35	
651.435.6	Remboursement de tiers						1'760.00
651.481.4	Prélèvement réserve servi ce du feu (928.02)		26'975.58		20'700.00		31'992.65
	<i>Epuisement de la réserve existante</i>						
<b>66</b>	<b>Protection civile</b>	<b>38'703.85</b>	<b>5'487.45</b>	<b>33'000.00</b>		<b>35'305.15</b>	<b>4'497.30</b>
660	Protection civile	38'703.85	5'487.45	33'000.00		35'305.15	4'497.30
660.315.4	Entretien matériel	5'487.45					
660.352.1	Participation charges intercommunales	32'949.00		32'000.00		34'728.00	
660.390.0	Imputations Internes Sala ires & Indemnités	267.40		1'000.00		577.15	
660.436.1	Remboursement de tiers		5'487.45				
660.451.1	Participation du canton						4'497.30

Compte	Désignation	Comptes 2014		Budget 2014		Comptes 2013	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>7</b>	<b>Sécurité sociale</b>	<b>1'111'884.80</b>	<b>125'032.20</b>	<b>1'192'500.00</b>		<b>1'143'484.30</b>	<b>7'409.85</b>
<b>71</b>	<b>Service social communal</b>	<b>76'037.20</b>	<b>3'444.80</b>	<b>79'200.00</b>		<b>72'848.30</b>	<b>7'409.85</b>
710	Service social communal	76'037.20	3'444.80	79'200.00		72'848.30	7'409.85
710.352.51	Participation à charges de service social	19'818.65		18'200.00		17'449.50	
	<i>Local des jeunes de Penthalaz et journal "Génération" (augmentation du nombre d'abonnés)</i>						
710.352.511	Donation en faveur d'utilisateurs de sacs déchets	4'504.20		11'500.00		8'009.00	
	<i>Stabilisation du nombre de demande de sacs taxés, suite à l'année 2013 très importante en raison de l'introduction du système</i>						
710.352.52	Participation agence inte rcomm. assurance sociale	47'684.90		47'000.00		44'748.40	
710.390.0	Imputations Internes Sala ires & Indemnités	4'029.45		2'500.00		2'641.40	
710.452.4	Remboursement ARAS CSR/AA S		3'444.80				7'409.85
	<i>Décompte 2013 en notre faveur</i>						
<b>72</b>	<b>Prévoyance sociale cantonale</b>	<b>901'827.00</b>	<b>117'144.00</b>	<b>978'000.00</b>		<b>894'503.00</b>	
720	Prévoyance sociale	901'827.00	117'144.00	978'000.00		894'503.00	
720.351.5	Participation à charges cantonale	901'000.00		977'000.00		855'000.00	
	<i>Réduction calculée sur la base des impôts réels 2014 plus bas que budgeté</i>						
720.351.51	Particip.à charges cant. Solde année précédente					38'681.00	
720.352.5	Participation prévoyance sociale	827.00		1'000.00		822.00	
720.451.51	Facture sociale/Solde année précédente		117'144.00				
	<i>Décompte 2013 en notre faveur (remboursement de l'Etat)</i>						
<b>73</b>	<b>Santé publique</b>	<b>134'020.60</b>	<b>4'443.40</b>	<b>135'300.00</b>		<b>176'133.00</b>	
730	Santé publique	134'020.60	4'443.40	135'300.00		176'133.00	
730.352.4	Charges Organisme Médico- Social Vaudois	132'177.60		135'300.00		175'958.50	
730.390.0	Imputations Internes Salaires & Indemnités	1'843.00				174.50	
730.452.4	Remboursement Organisme M édico-Social Vaudois		4'443.40				

Compte	Désignation	Comptes 2014		Budget 2014		Comptes 2013	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8	<b>Services industriels</b>	<b>305'200.05</b>	<b>359'498.00</b>	<b>270'000.00</b>	<b>318'000.00</b>	<b>304'648.90</b>	<b>353'304.45</b>
81	<b>Services des eaux</b>	<b>305'200.05</b>	<b>305'200.05</b>	<b>270'000.00</b>	<b>270'000.00</b>	<b>304'648.90</b>	<b>304'648.90</b>
810	Services des eaux	305'200.05	305'200.05	270'000.00	270'000.00	304'648.90	304'648.90
810.309.1	Frais de formation			500.00			
810.311.4	Achats de compteurs et matériel	2'676.35		5'000.00		2'174.55	
810.312.1	Achat d'eau	86'582.65		95'000.00		92'335.05	
	<i>Volume acheté moins élevé que prévu</i>						
810.312.12	Achat d'eau, taxes débit et frais gestion	32'766.00		33'000.00		32'871.00	
810.312.3	Consommation d'électricité	9'181.75		8'500.00		6'401.90	
	<i>Différence sur provision à fin 2013, estimée de façon trop optimiste. Cela induit une charge plus élevée en 2014.</i>						
810.314.4	Entretien réseau et station de pompage	39'684.50		60'000.00		62'802.00	
	<i>Entretien du réseau moins conséquent que prévu</i>						
810.318.5	Honoraires et frais d'expertises	18'939.15				9'764.50	
	<i>Closure des dossiers pour les quartiers en Epify et Roujardé (dossiers non réglés depuis plusieurs années). Remboursement partiel sous compte 810.436.1 et 810.465.1</i>						
810.318.6	Assurances	136.90		200.00		163.08	
810.318.9	Facturation diverses de tiers	2'024.00		1'000.00		1'110.00	
810.319.9	TVA à la charge de la com mune	135.80				1'287.70	
	<i>Reduction de l'impôt préalable en raison de subsides</i>						
810.331.0	Amortissement patrimoine administratif			10'875.00			
810.381.3	Attr. réserve service des eaux	102'584.75		40'925.00		79'754.87	
810.390.0	Imputations Internes Sala ires & Indemnités	10'488.20		15'000.00		15'984.25	
810.427.3	Location compteurs d'eau		17'848.00		18'000.00		17'656.00
810.434.1	Taxes de raccordement eau		78'696.05		15'000.00		40'746.90
	<i>2 dossiers importants (Denner et Pré-du-Château)</i>						
810.435.1	Vente d'eau		195'026.35		207'000.00		205'715.85
810.436.1	Remboursement de tiers		8'569.65		30'000.00		40'515.00
	<i>Remboursement pour des travaux effectués pour le compte de tiers moins élevé que prévu</i>						
810.436.12	Remboursement de la TVA						15.15
810.465.1	Subside de l'ECA		5'060.00				
82	<b>Service électrique</b>	<b>54'297.95</b>	<b>54'297.95</b>	<b>48'000.00</b>	<b>48'000.00</b>	<b>48'655.55</b>	<b>48'655.55</b>
820	Service électrique	54'297.95	54'297.95	48'000.00	48'000.00	48'655.55	48'655.55
820.411.2	Taxes d'utilisation d.sol Romande Energie		54'297.95		48'000.00		48'655.55
	<i>TOTALISATION</i>	7'446'123.52	7'595'601.10	6'884'205.00	6'789'785.00	6'954'545.07	6'298'510.72
	Résultat	149'477.58			94'420.00		656'034.35

## BILAN AU 31 DECEMBRE

<b>91</b>	<b>ACTIF</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
<b>910</b>	<b>Disponibilités</b>	<b><u>604'660.46</u></b>	<b><u>364'230.74</u></b>
9100	Caisse	5'859.65	5'205.70
9101	Comptes chèques postaux	523'287.16	293'081.12
9102	Banques	75'513.65	65'943.92
<b>911</b>	<b>Débiteurs et comptes courants</b>	<b><u>1'849'285.89</u></b>	<b><u>1'791'377.38</u></b>
9111	Débiteurs	331'842.11	198'490.62
9112	Impôts à encaisser	1'517'443.78	1'592'886.76
<b>912</b>	<b>Placements du patrimoine financier</b>	<b><u>244'100.00</u></b>	<b><u>244'100.00</u></b>
9123	Immeubles productifs	244'100.00	244'100.00
<b>913</b>	<b>Actifs transitoires</b>	<b><u>391'945.82</u></b>	<b><u>468'281.83</u></b>
<b>914</b>	<b>Investissements du patrimoine administratif</b>	<b><u>4'872'422.63</u></b>	<b><u>5'784'246.73</u></b>
9141	Ouvrages de génie civil et d'assainissement à amortir	2'854'435.45	3'031'947.90
9143	Bâtiments et constructions à amortir	2'017'986.18	2'747'647.83
9146	Mobilier, machines et véhicules à amortir	0.00	0.00
9147	Marchandises et approvisionnements	1.00	1.00
9149	Autres biens	0.00	4'650.00
<b>915</b>	<b>Titres et papiers-valeurs</b>	<b><u>9'000.00</u></b>	<b><u>9'000.00</u></b>
	<b>Total de l'actif</b>	<b><u>7'971'414.80</u></b>	<b><u>8'661'236.68</u></b>

## BILAN AU 31 DECEMBRE

92	PASSIF	2014	2013
<b>920</b>	<b>Engagements courants</b>	<b><u>733'217.28</u></b>	<b><u>1'173'121.78</u></b>
9200	Créanciers	311'084.43	346'261.50
9206	Comptes courants créanciers	422'132.85	826'860.28
	<i>dont contribution d'équipement CHF 422'132.85 en 2013 et 2014</i>		
<b>922</b>	<b>Emprunts à moyen et long terme</b>	<b><u>3'984'332.00</u></b>	<b><u>4'203'999.00</u></b>
92200	Postfinance échéance 18.05.2020	1'000'000.00	1'040'000.00
92201	Postfinance échéance 18.05.2020	330'000.00	385'000.00
92202	Postfinance échéance 04.01.2021	710'998.00	737'332.00
92205	Postfinance échéance 16.08.2021	1'350'000.00	1'400'000.00
92206	Postfinance échéance 16.08.2021	233'334.00	241'667.00
92207	Postfinance échéance 16.08.2021	360'000.00	400'000.00
<b>925</b>	<b>Passifs transitoires</b>	<b><u>226'885.38</u></b>	<b><u>102'550.71</u></b>
<b>928</b>	<b>Fonds de réserve</b>	<b><u>3'336'126.88</u></b>	<b><u>3'640'189.51</u></b>
9280	Fonds alimentés par des recettes affectées	1'036'312.98	903'963.91
9282	Fonds de réserve	2'299'813.90	2'736'225.60
<b>929</b>	<b>Capital</b>	<b><u>-309'146.74</u></b>	<b><u>-458'624.32</u></b>
9290	Capital (Découvert) au 01.01	-458'624.32	197'410.03
	Résultat	149'477.58	-656'034.35
	<b>Total du passif</b>	<b>7'971'414.80</b>	<b>8'661'236.68</b>

## Engagements hors bilan :

1) Cautionnements :	40'000.00
2) Garanties fournies :	
3) Part des dettes des associations de communes et des ententes intercommunales :	
ASiCoPe : 12.4033% de la dette, soit :	676'701.47
AIEE : 18.02 % de la dette, soit	1'441'846.31

## 11. CONCLUSIONS

Nous vous invitons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE PENTHAZ

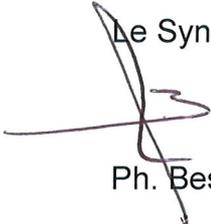
- vu le rapport de gestion et des comptes 2014,
- ouï le rapport de la Commission de gestion chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

#### décide

- d'adopter les comptes de la Bourse communale de l'exercice 2014 se soldant par un bénéfice de CHF 149'477.58,
- de porter la totalité du bénéfice en réduction du découvert au bilan au 1<sup>er</sup> janvier 2014 de CHF -458'624.32 pour le ramener au montant de CHF -309'146.74 au 31 décembre 2014,
- de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion et ses comptes pour 2014, ainsi qu'à l'organe de révision, au boursier et à la commission de gestion.

Adopté par la Municipalité in corpore dans sa séance du 1<sup>er</sup> juin 2015.

#### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

<p>Le Syndic :</p>  <p>Ph. Besson</p>		<p>La secrétaire :</p>  <p>M. Goy Bomhottet</p>
--	---	---

Lors de la séance du 25 juin 2015, les membres du Conseil communal ont accepté ces comptes.

#### AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente :

La secrétaire :

N. Roch

N. Pahud